



CONSEIL DU 12^{ÈME} ARRONDISSEMENT

Séance du mardi 18 juin 2024– 19H

Procès-verbal

L'an deux mille vingt-quatre, le mardi 18 juin à 19 h, le conseil du 12^e arrondissement de Paris légalement convoqué, s'est réuni à la mairie d'arrondissement, salle des Fêtes, sous la présidence de Mme Emmanuelle Pierre-Marie, Maire du 12^e arrondissement de Paris, conseillère de Paris.

Date de la convocation et de l'ordre du jour initial, le mercredi 12 juin 2024 :

Étaient présents : Mme. Atlan-Tapiero, Mme Coffin, Mme Comushian, Mme Dallot, M. Delmestre, Mme Havet, Mme Kopoka, M. Margain, M. Marque, Mme Montandon, M. Paris, Mme Pierre-Marie, Mme Rocca, M. Romero-Michel, Mme Rota, M. Rouveau, Mme Slama, M. Tabacchi, Mme Taïeb, M. Teisseire.

Pouvoirs : M. Belghith (pouvoir donné à Mme Taïeb), M. Bouigue (pouvoir donné à M. Delmestre), Mme Derenemesnil (pouvoir donné à Mme Havet), (pouvoir donné à Mme Dallot), Mme Komites (pouvoir donné à M. Paris), Mme Marcin (pouvoir donné à Mme Atlan-Tapiero), M. Martial (pouvoir donné à Mme Dallot),

Étaient absents, à l'appel : M. Bonnet-Oulaldj, Mme Charnoz, M. Grégoire, M. Seingier.

Mme Anouchka Comushian, conseillère d'arrondissement et secrétaire de séance, procède à l'appel nominatif des conseillers-ères présents-es (DELIB 12-2024-088) (20) membres sont présents, le quorum requis étant atteint, le conseil d'arrondissement peut valablement délibérer.



CONSEIL DU 12^{ÈME} ARRONDISSEMENT

Séance du mardi 18 juin 2024– 19H

Mme Emmanuelle Pierre-Marie, Maire du 12^e arrondissement, conseillère de Paris :

« Aujourd'hui, nous sommes le 18 juin. Ce matin, nous étions nombreuses et nombreux à commémorer l'appel du général de Gaulle, jour historique qui nous rappelle aujourd'hui dans cette période troublée le refus de la barbarie, la détermination de protéger notre démocratie et nos libertés. Quand j'ai prononcé ces mots ce matin, ils ont résonné fortement et avec encore plus de force que d'habitude. L'engagement de ces femmes et hommes de l'ombre qui ont sacrifié leur confort, leur sécurité, leur vie pour que nous puissions aujourd'hui vivre dans un pays libre, ne l'oublions pas. Leur engagement doit nous inspirer aujourd'hui la liberté, la dignité et la justice, qui sont des valeurs pour lesquelles ils ont combattu et qui demeurent au cœur de notre République. À nous de continuer ces idéaux et de nous montrer dignes de ces héritages.

Le monde change et, pour autant, les menaces contre la liberté persistent. De nombreux otages françaises et français sont encore retenus arbitrairement dans des pays autoritaires. C'était le cas de Louis Arnaud, libéré le 12 juin dernier. Je voulais témoigner ce soir de notre soulagement et de notre bonheur de le savoir de nouveau parmi les siens. Habitants du 12^e arrondissement, âgé de 35 ans, il visitait l'Iran en tant que touriste quand il a été arrêté en septembre 2022. Il était accusé d'avoir participé aux manifestations de protestation contre la mort de Mahsa Amini. Il a rejoint les geôles iraniennes où trois Français sont encore injustement enfermés, Cécile Kohler et Jacques Paris, qui ont été enfermés en 2022, ainsi qu'un Français prénommé Olivier, mais dont le nom n'a pas été rendu public. Nos pensées sont également pour eux, ce soir, comme pour l'ensemble des otages du Hamas. Avec Jean-Luc Romero Michel, nous avons reçu en mairie du 12^e sa mère et son beau-père et avons immédiatement intégré son comité de soutien et avons apposé une banderole manifestant notre soutien sur le fronton du 12^e et demandant sa libération. Nous nous étions, avec Jean-Luc, engagés à le recevoir en mairie et j'espère que cet accueil se fera prochainement. En tant que Maire, je suis fière de notre engagement quotidien et au-delà de nos frontières, pour la liberté, l'égalité et la fraternité.

Nous sortons des élections européennes et je voulais remercier de nouveau l'ensemble des participantes et participants à ce bon déroulement de l'expression de notre démocratie qui compose le déroulement du scrutin et la tenue d'un bureau de vote au nombre de 64, je vous le rappelle, dans le 12^e. Merci aux élus de l'équipe municipale, présidentes et présidents de bureaux de vote, même si cela est dans vos obligations d'élus, je le rappelle néanmoins.

Merci à tous les militantes et les militants qui ont courageusement et bénévolement participé toute la journée à la bonne tenue des bureaux, qu'ils et elles en soient très sincèrement remerciés. Merci également à toutes les agentes et les agents de la mairie du 12^e arrondissement. Quel courage vous avez eu, et j'en suis encore admirative. Cette logistique ne cesse de m'impressionner d'année en année, et vous avez su avec professionnalisme et élégance être de tous les fronts.

Merci et bravo à Madame la Directrice Générale des Services, pour votre première organisation d'une élection avec brio.

Vous n'êtes pas sans savoir désormais les conséquences de la dissolution annoncée dimanche 9 au soir par le président de la République. Dans cette période de festivités et à la veille des JOP, organiser de nouveau des élections deux dimanches consécutifs, dont un week-end de vacances scolaires, cela relève de l'exploit olympique. Je compte vraiment sur vous, les dimanches 30 juin et 7 juillet pour mobiliser massivement, afin de pouvoir tenir non plus 64 bureaux, mais 65, car nous avons appris que la huitième circonscription était celle qui contenait le plus d'électrices et



CONSEIL DU 12^{ème} ARRONDISSEMENT

Séance du mardi 18 juin 2024– 19H

d'électeurs. Nous sommes contents de le savoir et de pouvoir l'organiser. La septième circonscription n'est pas en reste puisque c'est la troisième en termes de démographie électorale. À bon entendeur, salut, et vraiment un appel, un cri du cœur, pour que nous puissions ensemble tenir l'ensemble de ces bureaux de vote.

J'en profite, car la période est compliquée, un petit rappel au règlement, je sais que vous êtes à cheval sur le règlement, comme je le suis, les dépôts d'inscription, c'est 17 h 00. Cela nous a mis un peu à mal aujourd'hui. Je rappelle que les inscriptions, c'est 17 h 00, car après cela engage les services et croyez-moi qu'ils n'ont absolument pas besoin de cela en ce moment. Merci d'y être attentifs, et merci, surtout, pour les services.

Merci aussi de votre présence ce soir pour cette séance du conseil d'arrondissement qui s'annonce riche et dans un contexte particulier.

Je vais de suite laisser la place à Anouchka Comushian pour procéder, comme de coutume, à l'appel des membres du conseil. »

Il est procédé à l'appel des membres du conseil.

Mme Emmanuelle Pierre-Marie, Maire du 12^e arrondissement, conseillère de Paris :

« Merci, Madame Comushian, je constate que notre quorum est atteint ».

Délibération n°12-2024-011 : Approbation du procès-verbal de la séance du lundi 6 mai 2024.

Mme Emmanuelle Pierre-Marie, Maire du 12^e arrondissement, conseillère de Paris :

« je vais pouvoir mettre tout de suite aux voix l'approbation du procès-verbal de la séance du lundi 6 mai 2024. Est-ce que vous avez des commentaires, des annotations ou des suggestions sur ce procès-verbal ? Je le mets aux voix. Qui est pour ? Qui s'abstient ? Qui ne participe pas ? C'est adopté à l'unanimité. Je vous remercie. »

Personnes présentes à la séance du lundi 6 mai 2023 et présentes ou ayant donné pouvoir à la séance du mardi 18 juin 2024.

Mme Atlan-Tapiero, Mme Coffin, Mme Comushian, Mme Dallot, M. Delmestre, Mme Derenemesnil (pouvoir donné à Mme Havet), Mme Havet, Mme Kopoka, Mme Marcin (pouvoir donné à Atlan-Tapiero), M. Margain, M. Marque, M. Martial (pouvoir donné à Mme Dallot), Mme Montandon, M. Paris, Mme Pierre-Marie, Mme Rocca, M. Romero-Michel, Mme Rota, M. Rouveau, Mme Slama, M. Tabacchi, M. Teisseire.

Mme Emmanuelle Pierre-Marie, Maire du 12^e arrondissement, propose d'émettre un avis favorable au projet de délibération du conseil de Paris visé en objet, d'approuver le projet de délibération et met aux voix cette proposition.



CONSEIL DU 12^{ème} ARRONDISSEMENT

Séance du mardi 18 juin 2024– 19H

Résultat du vote :

Nombre de conseillers présents : 19	
Nombre de votants : 22 dont 3 pouvoirs	
Pour : 22	Contre : 00
Abstentions : 00	NPPV : 00
L'avis du conseil d'arrondissement est favorable. La délibération est adoptée.	

(DELIB 12-2024-089)



CONSEIL DU 12^{ème} ARRONDISSEMENT

Séance du mardi 18 juin 2024– 19H

Délibération n°12-2024-012 : Adoption du Budget Supplémentaire du 12^e arrondissement pour l'exercice 2024.

Mme Emmanuelle Pierre-Marie, Maire du 12^e arrondissement, conseillère de Paris :

« Je passe désormais à l'adoption du budget supplémentaire du 12^e arrondissement pour l'exercice 2024 qui sera présenté par Monsieur Tabacchi, et Monsieur Seingier s'est inscrit. Nous allons attendre, en espérant qu'il arrive pendant la présentation brillante de Monsieur Tabacchi. C'est à vous. »

M. Guy Tabacchi, adjoint à la Maire du 12^e arrondissement, **conseiller d'arrondissement**, rapporteur :

« Je rapproche le micro. Le conseil du 12^e arrondissement a adopté lors de sa séance du 6 mai dernier le compte administratif pour l'année 2023 de l'état spécial du 12^e arrondissement. Ce compte administratif a permis de constater la consommation budgétaire, d'identifier les crédits non libres d'emploi et les crédits libres d'emploi. Le budget supplémentaire représenté aujourd'hui acte l'affectation des crédits.

S'agissant des reports non libres d'emploi, les sommes engagées n'ayant pas pu être mandatées avant la clôture budgétaire, leur affectation demeure. Ils sont mandatés, à l'appui des factures reçues, dès le début de l'exercice suivant, c'est-à-dire de 2024.

S'agissant des crédits libres d'emploi de l'année 2023, ils sont reportés de plein droit et répartis au sein de la dotation d'origine, en fonction des besoins des années en cours.

Lors de l'examen du budget supplémentaire de la commune, les dotations des arrondissements peuvent être modifiées par le conseil municipal après avis d'une commission composée du Maire de la commune et des maires d'arrondissement. Pour Paris, cette commission s'est réunie le 11 avril 2024, pour l'ensemble des arrondissements. La mairie du 12^e n'a pas demandé d'abondement supplémentaire.

S'agissant de notre arrondissement, le budget supplémentaire 2024 s'élève à 2 152 211 euros, et le budget supplémentaire se répartit, comme indiqué dans le tableau 1, présent dans l'exposé des motifs, par dotation et nature de report libre d'emploi et non libre d'emploi. Le tableau 2 de l'exposé des motifs traduit également les crédits ajoutés à ceux ouverts au budget primitif 2024 et qui sont répartis comme indiqué dans ce tableau.

Ensuite, les besoins à financer ont été examinés par dotation, que ce soit pour la dotation de gestion locale, avec ses différentes rubriques : les mairies d'arrondissement, la maison des associations, les écoles maternelles et élémentaires, les équipements, les établissements culturels, les équipements sportifs de la jeunesse, l'espace Reuilly, et également une rubrique particulière pour les espaces verts et les fluides.

De même, la dotation d'animation locale, les reports libres d'emploi ont été reversés dans les lignes budgétaires d'origine.

En ce qui concerne la dotation d'investissement, la mise à disposition des reports libres et des reports non libres vont permettre de financer, d'ici la fin de l'exercice 2024, plusieurs opérations qui ont été identifiées par la mairie et pour la mairie, telles que les améliorations des locaux avec les changements du sol à l'accueil de la mairie, des améliorations dans les locaux des agents logistiques et des travaux de modernisation de l'espace Reuilly, parmi tant d'autres.



CONSEIL DU 12^{ème} ARRONDISSEMENT

Séance du mardi 18 juin 2024– 19H

S'agissant des conseils de quartier, les reports vont permettre de financer certains projets qui ont été déposés et adoptés dans le cadre du budget participatif.

Voilà les éléments que je souhaitais vous soumettre pour délibération. »

Mme Emmanuelle Pierre-Marie, Maire du 12^e arrondissement, conseillère de Paris :

« Merci beaucoup, Monsieur Tabacchi. En l'absence de Monsieur Seingier, je vais mettre cette adoption du budget supplémentaire aux voix. Qui est pour ? Qui s'abstient ? Qui ne participe pas au vote ? Qui est contre ? Il est donc adopté. Je vous en remercie. »

Résultat du vote :

Nombre de conseillers présents : 20	
Nombre de votants : 26 dont 6 pouvoirs	
Pour : 21	Contre : 04
Abstentions : 01	NPPV : 00
L'avis du conseil d'arrondissement est favorable. La délibération est adoptée.	

(DELIB 12-2024-090)



CONSEIL DU 12^{ème} ARRONDISSEMENT

Séance du mardi 18 juin 2024– 19H

Délibération n°12-2024-DAC-021 : Subventions, d'un montant de 490 000 euros et avenants à convention avec deux structures de création et de diffusion de la danse, dans les 11^e et 12^e arrondissements de Paris.

Mme Emmanuelle Pierre-Marie, Maire du 12^e arrondissement, conseillère de Paris :

« Nous passons à la DAC 21, subvention d'un montant de 490 000 euros et avenants à la convention avec deux structures de création et de diffusion de la danse dans le 11^e et le 12^e arrondissement, et c'est Madame Fadila Taïeb qui nous la présentera, et si vous me permettez, puisque c'est Monsieur Margain qui intervient, faire présenter les deux DAC ? C'est Madame Montandon. Il est écrit Madame Margain, pardon. C'est la fatigue de la fin d'année. Madame Montandon est inscrite sur la DAC 21, et vous, Monsieur Margain, sur la DAC 74, c'est bien cela, car j'ai les deux en même temps ? J'ai bien compris. Il n'y a pas de souci. Pas de sujet. Nous allons parler de la DAC 21, je vais laisser Fadila Taïeb nous la présenter et je mettrai aux voix, et nous allons passer sur la DAC 74 ensuite. »

Mme Fadila Taïeb, adjointe à la Maire du 12^e arrondissement, conseillère d'arrondissement, rapporteure :

« Merci, Madame la Maire, merci, chers collègues, cela fait partie des institutions de notre arrondissement, compte tenu de la qualité de cet atelier, Carolyn Carlson, qui est dans le bois, dirigé par Anne Sauvage.

C'est important de pouvoir le présenter, parce qu'au-delà même de l'aspect labélisé centre de développement, ils participent à des festivals, ils accueillent déjà de nombreux artistes en résidence, par ailleurs, ils participent à des festivals comme Pulse, le festival JUNE EVENTS, et au-delà de l'aspect performant, ils ont aussi une ouverture sur les habitants du 12^e et l'année dernière, ils ont participé aux Olympiades, les petits de l'arrondissement, spécialement récupéré au travers des centres sociaux pour découvrir les ateliers de danse et cet endroit magnifique.

Je vous remercie de bien vouloir voter cette délibération en faveur de cette structure Carolyn Carlson. »

Mme Emmanuelle Pierre-Marie, Maire du 12^e arrondissement, conseillère de Paris :

« Merci, Madame Taïeb, j'ai eu la chance d'aller au conseil d'administration de l'atelier de Paris cet après-midi, et la diversité, la richesse et la qualité qui les honorent... comment ? La nuance est subtile, mais nous parlons bien de l'Atelier de Paris qui est une institution de la Cartoucherie dans le 12^e arrondissement, sur lequel nous sommes investis, avec lequel nous avons un partenariat. D'ailleurs, si vous avez le rapport d'activité, nous voyons une cartographie, ils sont à rayonnement régional, avec une suractivité avec nous, dans le 12^e et ce sont eux qui ont installé les meilleurs rue de Charenton, et cela relève d'un grand succès. Nous sommes très fiers d'avoir ce partenariat avec eux.

Je mets cela aux voix. Qui est pour ? Qui s'abstient ? Qui ne participe pas ? C'est adopté à l'unanimité. »



CONSEIL DU 12^{ÈME} ARRONDISSEMENT

Séance du mardi 18 juin 2024–19H

Mme Emmanuelle Pierre-Marie, Maire du 12^e arrondissement, propose d'émettre un avis favorable au projet de délibération du conseil de Paris visé en objet, d'approuver le projet de délibération et met aux voix cette proposition.

Résultat du vote :

Nombre de conseillers présents : 20	
Nombre de votants : 26 dont 6 pouvoirs	
Pour : 22	Contre : 04
Abstentions : 00	NPPV : 00
L'avis du conseil d'arrondissement est favorable. La délibération est adoptée.	

(DELIB 12-2024-091 AVIS)

Arrivée de Mrs Bonnet-Oulaldj et Grégoire, après le vote de la délibération DAC 20240021.



CONSEIL DU 12^{ème} ARRONDISSEMENT

Séance du mardi 18 juin 2024– 19H

Délibération n°12-2024-DAC-074 : Subventions, d'un montant de 22 000 euros aux structures organisant le festival We Love Green et le Peacock Society Festival.

Mme Emmanuelle Pierre-Marie, Maire du 12^e arrondissement, conseillère de Paris :

« Nous passons à la DAC 74, subvention d'un montant de 22 000 euros aux structures organisant le festival We Love Green, et le Peacock Society Festival. C'est Madame Havet qui va présenter et Madame Montandon, vous êtes inscrite sur cette délibération. »

Mme Manon Havet, adjointe à la Maire du 12^e arrondissement, **conseillère d'arrondissement**, rapporteure :

« Merci, Madame la Maire. En ce qui concerne la DAC 74, il s'agit d'une subvention au festival We Love Green, que vous connaissez bien, actuellement dans le bois de Vincennes. Compte tenu de la programmation musicale et de la qualité du festival, la subvention attribuée serait de 15 000 euros.

Et peut-être, pour aller plus généralement sur le festival We Love Green, avec la DAC 115, qui concerne l'attribution d'une convention d'occupation du domaine public pour l'organisation de We Love Green au bois de Vincennes, il s'agit d'une convention d'occupation pour les quatre années à venir, avec le même site, qui est mis à disposition de l'occupant, en vue de développer son projet culturel et artistique, et cela, nous y tenons, dans le respect de la destination des lieux, et eu égard aux contraintes et à la valeur d'un site boisé, classé et protégé.

L'association We Love Green est la seule qui a déposé un dossier de candidature qui répondait aux contraintes de la Ville qui a été déclarée recevable.

Ce festival a montré qu'il pouvait prendre en charge une démarche environnementale ambitieuse, avec un haut niveau d'ambition, comme la Ville lui demandait, et qui s'est amélioré au niveau notamment de l'impact sur le site, mais aussi au niveau des nuisances sonores pour les communes riveraines. Petit à petit, nous avons donné des ambitions plus élevées, qui ont permis d'avoir un respect des espèces du bois.

Pour la dernière édition, malgré les fortes pluies qui sont tombées, début juin, il y a eu une gestion prudente des terrains, nous avons pu le vérifier et le voir avec nos services, et l'installation de planches aux endroits densément fréquentés en spectateurs, sur les points de passage, devant les stands de bar et de restauration a permis d'éviter des restaurations que l'on aurait pu craindre, donc pas de problème particulier cette année.

Je rappelle qu'il y a eu une charte pour les événements écoresponsables à Paris qui encadre les événements culturels organisés dans le bois de Vincennes et que l'objectif principal de cette charte, c'est de limiter l'impact environnemental vis-à-vis des milieux naturels, de l'environnement en général, des autres usages du site.

We Love Green se déroule sur des terrains sportifs et non pas dans les sous-bois pour préserver au maximum la faune et la flore. Nous utilisons des allées déjà existantes. Le festival a progressé ces dernières années avec le zéro plastique, pour éviter à tout prix la production de déchets sur site, mais plus généralement, avec des gourdes qui sont mises à disposition, réutilisables et consignées. La restauration a été 100 % végétarienne cette année, pour un impact carbone globalement réduit pour ce festival.



CONSEIL DU 12^{ème} ARRONDISSEMENT

Séance du mardi 18 juin 2024– 19H

En ce qui concerne l'impact sur la biodiversité, qui nous préoccupait, dont nous avons eu l'occasion de discuter, après les études qui ont été menées avec la Ligue pour la protection des oiseaux pour l'édition 2023, il y a une étude d'impact plus conséquente, qui concerne davantage d'aspects et davantage d'espèces, qui ne porte pas uniquement sur la faune, également sur différentes espèces, dont des insectes. Une étude plus approfondie est mise en place pour cette édition et les éditions suivantes, ce qui permettra d'étudier de manière plus précise les impacts, et de vérifier que les mesures mises en place pour préserver le site répondent bien aux objectifs fixés.

Je vous remercie. »

Mme Valérie Montandon, conseillère de Paris :

« Merci, Madame la Maire. Je voulais dire en introduction que je regrettais que la Maire de Paris ait lancé l'appel d'offres pour un festival dans le bois de Vincennes alors que les travaux de la Mission d'information et d'évaluation sur les bois de Boulogne et de Vincennes n'étaient pas encore terminés. Le calendrier n'était pas très opportun et respectueux des travaux qui étaient faits. La Mission d'information, à ce sujet de l'organisation des grands événements dans les bois, a préconisé la mise en place d'un protocole pour les études d'impact, aussi bien environnementaux que comportementaux, afin d'objectiver les études qui étaient souvent fournies par les organisateurs, qui utilisaient souvent un périmètre et un délai qui ne permettaient pas d'être le plus objectifs possible. J'espère que le protocole sera mis en place. Mais nous considérons que c'est une avancée, notamment pour arbitrer sur des événements qui seraient intermédiaires.

Dans le cas de grands événements, comme celui de We Love Green qui rassemble plus de 110 000 personnes sur trois jours et qui a un impact sonore très fort, vous le savez très bien, c'est un festival d'envergure, dans ces cas-là, il n'y a pas à tergiverser, et la question de reconduire dans les bois ne devrait plus se poser. Je regrette qu'il y ait eu cette reconduite pour quatre ans. Cela ne remet pas en cause ni la production du festival qui est excellente ni la pédagogie qui est faite autour des thématiques de l'écologie, le zéro plastique, les valeurs écologiques qui sont véhiculées lors de ce festival auprès notamment de la jeunesse et de l'ensemble des participants. Cela ne remet pas en cause les efforts qu'ils ont faits avec les communes riveraines, mais à un moment donné, si nous voulons être cohérents par rapport à ce que nous portons, c'est-à-dire la protection des poumons verts de Paris, notamment du bois de Vincennes, il y a un moment où ces événements n'ont plus leur place et il ne faut pas les reconduire.

Nous voterons contre. Je le redis, nous sommes favorables à la tenue d'événements comme celui-ci, et c'est pour cela, d'ailleurs que l'ensemble des collectivités ont raison de subventionner ces événements. C'est le choix du lieu.

Je vous rappelle tous que dans cet hémicycle, et celui du conseil de Paris, nous avons pris l'engagement, lors de la dernière délibération où il y avait un avenant qui rajoutait une période supplémentaire, de trouver un nouveau lieu de localisation. Je n'ai pas l'impression qu'il y ait eu beaucoup d'efforts. Je ne dis pas que c'est facile, mais je n'ai pas l'impression que d'autres collectivités ou d'autres territoires ont été saisis, et il y a de nouveau cet appel d'offres qui a été demandé par la Ville, au sein du bois de Vincennes.

Pour toutes ces raisons, nous nous opposerons à cette délibération. Je tiens à signaler que lorsque vous louez tous les efforts qui sont faits par le festival pour de nouveau remettre en état les



CONSEIL DU 12^{ÈME} ARRONDISSEMENT

Séance du mardi 18 juin 2024– 19H

pelouses, le bois de Vincennes, lorsque l'on remet en état, c'est bien qu'il y a eu dégradation. Quelle que soit la remise en état, il y a eu au départ une dégradation importante, du fait de l'envergure de ce festival.

Il est temps de prendre les responsabilités, d'arrêter de tergiverser et de marquer une volonté politique de relocaliser ces événements dans des endroits plus propices, afin de protéger au mieux le peu d'espaces verts que nous avons à Paris.

Je vous remercie. »

Mme Emmanuelle Pierre-Marie, Maire du 12^e arrondissement, conseillère de Paris :

« Merci beaucoup, Madame Montandon. Madame Havet pour vous répondre. »

Mme Manon Havet, adjointe à la Maire du 12^e arrondissement, **conseillère d'arrondissement**, rapporteure :

« Merci, Madame la Maire. Pour vous répondre, Madame Montandon, vous parlez de l'hypothèse de cette étude, mais je précise qu'elle est bien en cours, elle a débuté cette année 2024, pour l'édition de début juin, pour établir des mesures directes de l'impact et étudier les pressions et leurs conséquences sur différents groupes d'espèces. C'est une étude qui permettra d'avoir des résultats précis, et de les objectiver, comme vous le mentionniez.

À propos de la cohérence dont vous parlez, c'est très cohérent ce que nous portons comme politique au niveau du bois de Vincennes en ce qui concerne la renaturation du bois, les plantations, la limitation de la circulation automobile, la limitation de l'éclairage, avec la fin de certains types d'éclairage, éclairages boules, etc., pour que l'impact sur la biodiversité soit à tout prix réduit.

Il y a une volonté extrêmement forte et extrêmement ambitieuse pour préserver et pour renaturer les espaces du bois, mais il y a aussi la volonté de faire coexister cet espace naturel avec des usages qui sont divers, multiples et multiculturels et festifs.

D'autres lieux ont été étudiés, il y avait le site de l'hippodrome, qui ne convenait pas à certains besoins, à certaines contraintes qui sont propres au festival. Les options alternatives ont bel et bien été étudiées.

Il y a d'autres éléments, je pense que Madame Taïeb voulait apporter un complément. Je vous remercie. »

Mme Emmanuelle Pierre-Marie, Maire du 12^e arrondissement, conseillère de Paris :

« Merci. Madame Montandon, est-ce que je peux mettre les deux DAC aux voix ? »

Mme Fadila Taïeb, adjointe à la Maire du 12^e arrondissement, conseillère d'arrondissement, rapporteure :

« Un petit complément, Madame la Maire, si vous le permettez. Manon avait annoncé que j'allais compléter, je la remercie. Merci, Madame la Maire.



CONSEIL DU 12^{ÈME} ARRONDISSEMENT

Séance du mardi 18 juin 2024– 19H

Je réponds à Madame Montandon, avec tout le respect vraiment sincère. La Ville de Paris soutient des projets musicaux pour faire vivre aussi cette ville. L'espace du bois, c'est un événement musical par an, mais le parc floral qui fait chaque année son festival de jazz et le conservatoire du 12^e s'est engagé aussi sur des concerts dans le parc floral, c'est une forme de complémentarité de faire vivre des lieux.

Je rejoins ma collègue Manon Havet, il y a eu un engagement très fort pour soutenir l'aspect écologique, l'aspect respect du voisinage et nous n'avons eu aucun retour, aucune remarque de désagréments de difficultés sonores, de plaintes relatives à la propreté du lieu. Cela va plutôt dans le bon sens, dans cet esprit de faire vivre des festivals en été, dans nos beaux espaces verts.

Merci beaucoup. J'invite à voter cette délibération. »

Mme Emmanuelle Pierre-Marie, Maire du 12^e arrondissement, conseillère de Paris :

« Merci pour ces compléments Madame Taïeb. Je vais donc mettre les DAC 74 et 115 aux voix. Qui est pour ? Qui s'abstient ? Trois abstentions des voies communistes. Qui vote contre ? Trois votes contre, quatre avec le pouvoir. Excusez-moi. Elles sont adoptées. Je vous remercie. »

Mme Emmanuelle Pierre-Marie, Maire du 12^e arrondissement, propose d'émettre un avis favorable au projet de délibération du conseil de Paris visé en objet, d'approuver le projet de délibération et met aux voix cette proposition.

Résultat du vote :

Nombre de conseillers présents : 22	
Nombre de votants : 28 dont 6 pouvoirs	
Pour : 24	Contre : 04
Abstentions : 00	NPPV : 00
L'avis du conseil d'arrondissement est favorable. La délibération est adoptée.	

(DELIB 12-2024-092 AVIS)

Arrivée de M. Seingier, après le vote de la délibération DAC 20240074.



CONSEIL DU 12^{ÈME} ARRONDISSEMENT

Séance du mardi 18 juin 2024–19H

Délibération n°12-2024-DAC-115 : Attribution d'une convention d'occupation du domaine public pour l'organisation d'un festival de musiques actuelles au Bois de Vincennes.

Mme Fadila Taïeb, adjointe à la Maire du 12^e arrondissement, conseillère d'arrondissement, rapporteure :

Mme Emmanuelle Pierre-Marie, Maire du 12^e arrondissement, propose d'émettre un avis favorable au projet de délibération du conseil de Paris visé en objet, d'approuver le projet de délibération et met aux voix cette proposition.

Résultat du vote :

Nombre de conseillers présents : 23	
Nombre de votants : 29 dont 6 pouvoirs	
Pour : 29	Contre : 00
Abstentions : 00	NPPV : 00
L'avis du conseil d'arrondissement est favorable. La délibération est adoptée.	

(DELIB 12-2024-093 AVIS)



CONSEIL DU 12^{ème} ARRONDISSEMENT

Séance du mardi 18 juin 2024– 19H

Délibération n°12-2024-DAC-134 : Avenant à la convention d'occupation temporaire du domaine public pour le projet d'intervention artistique « Mur des droits humains » sur un mur situé 36 rue du Sahel, dans le 12^e arrondissement de Paris.

Mme Emmanuelle Pierre-Marie, Maire du 12^e arrondissement, conseillère de Paris :

« Nous restons sur la DAC 134, pour un avenant à la convention d'occupation temporaire du domaine public pour le projet d'intervention artistique « Mur des droits humains » sur un mur situé 36, rue du Sahel dans le 12^e arrondissement de Paris.

Cher Jean-Luc, ce mur nous tient tous les deux particulièrement à cœur. Merci. »

Mme Fadila Taïeb, adjointe à la Maire du 12^e arrondissement, conseillère d'arrondissement, rapporteure :

« Merci Madame la Maire, merci, cher Jean-Luc, de permettre que nous puissions valoriser ce projet de « Mur de droits humains » qui est porté et financé par l'association Amnesty International et qui permet de mettre en œuvre un programme régulier d'œuvres éphémères, des peintures murales, sur le mur qui est situé 36, rue du Sahel, avec, tous les six mois environ, depuis juillet 2023, et en fonction de l'actualité, des artistes qui vont réaliser une œuvre, qui va célébrer les droits humains, favoriser une expression contemporaine, sensibiliser aux thématiques de droits humains, de manière attractive, positive et artistique.

Ce projet poursuit des objectifs, c'est-à-dire un espace qui est consacré aux différentes thématiques de droits humains. C'est un espace qui est concret, identifié, qui est proposé à des artistes reconnus, c'est un espace de prise de parole, pour les libertés, la promotion des droits, la lutte contre toutes les discriminations et un espace événementiel, par le développement du dispositif ponctuel de sensibilisation.

Afin d'encadrer juridiquement cette intervention, c'est une convention d'occupation temporaire du domaine qui a été signée en juillet 2023. Pour permettre à l'association Amnesty International de poursuivre ce projet, il vous est proposé de conclure avec elle un avenant sur la convention d'occupation. Cela ressemble à une agora qui est orientée sur les droits humains.

Je vous invite, comme d'habitude, mais plus encore, à voter cette délibération. Merci, Jean-Luc, pour ton soutien, et merci à Madame la Maire, également. »

M. Jean-Luc Romero-Michel, adjoint à la Maire de Paris, conseiller de Paris, délégué auprès de la Maire du 12^e arrondissement :

« Merci, Madame la Maire, chère Emmanuelle et chère Fadila, mes chers collègues, en cette période trouble et inquiétante, je voulais insister sur cet avenant pour le projet d'intervention artistique « Mur des droits humains », qui est situé au 36, rue de Sahel et qui a remplacé le mur qui était consacré au Street Art, que j'avais créé avec Madame la Maire actuelle, quand elle était comme moi conseillère déléguée et quand j'étais adjoint à la Culture.

Chère Fadila, tu l'as rappelé, cette convention est une reconduction de celle de l'année dernière, donnant à Amnesty International France la direction artistique du projet « Mur des droits ». Je rappelle que c'est un mur parisien, donc il est dans le 12^e. Cela a été à notre honneur, avec Emmanuelle, de le choisir dans cet endroit, mais c'est le mur parisien des droits humains.



CONSEIL DU 12^{ème} ARRONDISSEMENT

Séance du mardi 18 juin 2024– 19H

Je garde en mémoire ce 21 septembre 2023 avec toi, chère Emmanuelle, quand nous étions aux côtés de Mahn Kloix et de Jean-Claude Samouiller, qui est le président d'Amnesty International, pour l'inauguration de ce mur qui fait, je rappelle, 20 mètres de long, 5 de haut. Six somptueux et impressionnants portraits de militants exemplaires furent dévoilés, je ne vous les recite pas, mais comme nous avons parlé tout à l'heure de l'Iran et de la libération de notre compatriote Louis, j'ai une pensée particulière pour Nasrin Sotoudeh, cette avocate iranienne, emprisonnée et citoyenne d'honneur de la Ville de Paris, comme l'est d'ailleurs le docteur Denis Mukwege, qui est aussi sur ce mur. Nous le savons toutes et tous, quand l'art rencontre la protection des droits humains, il devient d'autant plus beau et puissant.

Pour rappel, mes chers collègues, cette première inauguration s'est déroulée en présence de nombreuses figures militantes au parcours incroyable, je pense notamment à Pretty, cette artiste féministe et LGBTQIA+ du Bangladesh, qui était une de nos résidentes **XX (00.35.35) (inaudible)**, qui malheureusement, n'a pas pu rentrer dans son pays à cause de ses positions en faveur des droits des femmes, mais aussi des personnes LGBT, elle ne peut rentrer dans son pays où elle est menacée. J'ai une pensée particulière pour elle.

Je pense aussi à Antoinette Chahine, qui est la célèbre militante libanaise contre la torture et la peine de mort, qui était à cette occasion.

Cette seconde édition va être importante des droits humains, nous pouvons vous dire dès à présent le thème qui va ressortir, puisqu'avec Emmanuelle et Amnesty, nous souhaitons mettre en avant les droits des femmes, leur courage, leur force, et plus particulièrement le droit à l'interruption volontaire de grossesse qui a été constitutionnalisé récemment en France. Nous espérons une inauguration de cette nouvelle version du « Mur des droits humains » en octobre prochain. L'artiste sera la militante féministe Olivia de Bona, qui fait un travail incroyable, et je vais en prendre cette citation qui résume bien l'esprit de ce mur, « *l'art c'est une connexion entre les personnes, entre les femmes, permettant un espace de discussion et de créativité.* »

Je vous remercie de voter en faveur de cette délibération. »

Mme Emmanuelle Pierre-Marie, Maire du 12^e arrondissement, conseillère de Paris :

« Merci, cher Jean-Luc Romero, Michel et Pierre. Nous avons pris date pour octobre pour cette nouvelle inauguration et la découverte de ce nouveau « Mur des droits humains ». Je mets cette DAC 134 aux voix, qui est pour ? Qui s'abstient ? Qui ne participe pas au vote ? C'est adopté à l'unanimité, et je vous en remercie. »

Mme Emmanuelle Pierre-Marie, Maire du 12^e arrondissement, propose d'émettre un avis favorable au projet de délibération du conseil de Paris visé en objet, d'approuver le projet de délibération et met aux voix cette proposition.



CONSEIL DU 12^{ÈME} ARRONDISSEMENT

Séance du mardi 18 juin 2024– 19H

Résultat du vote :

Nombre de conseillers présents : 23	
Nombre de votants : 29 dont 6 pouvoirs	
Pour : 29	Contre : 00
Abstentions : 00	NPPV : 00
L'avis du conseil d'arrondissement est favorable. La délibération est adoptée.	

(DELIB 12-2024-094 AVIS)



CONSEIL DU 12^{ème} ARRONDISSEMENT

Séance du mardi 18 juin 2024– 19H

Délibération n°12-2024-DAE 014 : Subventions, d'un montant de 6 626 000 euros et **conventions avec cent huit structures menant des actions d'insertion professionnelle** par l'activité des Parisiennes et Parisiens les plus éloignés de l'emploi.

Mme Emmanuelle Pierre-Marie, Maire du 12^e arrondissement, conseillère de Paris :

« Nous passons donc à la DAE 14, subvention d'un montant de 6 626 000 euros, et conventions avec 108 structures menant des actions d'insertion professionnelle par l'activité des Parisiennes et des Parisiens les plus éloignés de l'emploi.

Monsieur Margain, vous êtes bien inscrit sur cette délibération, et je vais laisser Monsieur Tabacchi nous la présenter. »

M. Guy Tabacchi, adjoint à la Maire du 12^e **arrondissement, conseiller d'arrondissement, rapporteur** :

« Oui, chers collègues, l'insertion par l'activité économique est un des dispositifs qui favorise le retour à l'emploi des personnes qui en sont le plus éloignées, et c'est un dispositif qui est un des plus efficaces. Cette insertion permet par la mise en activité, par un encadrement social et professionnel renforcé, et par des actions de formation adaptées, d'obtenir des résultats très positifs.

En 2022, à Paris, 64% des personnes qui sont sorties d'un parcours en IAE ont eu une sortie dite dynamique, c'est-à-dire principalement en CDI, en CDD ou en intérim, ou bien en formation, mais qualifiante.

En 2023, les SIAE parisiennes ont employé 6 530 salariés en insertion, soit environ 2612 équivalents temps plein.

Dans le cadre de son plan Boost l'emploi, la Ville de Paris a fixé un objectif de doublement du nombre de salariés en insertion, et c'est pourquoi ces subventions vous sont proposées aujourd'hui, notamment les subventions de la Ville en complément des aides au poste de la DRIEETS. Il est proposé que cette aide soit proportionnelle au nombre d'ETP d'insertion, en considérant les ETP réalisés en 2023 plus 10% plafonné aux ETP conventionnés 2023.

Pour les soutiens au SIAE en fonctionnement, parmi les 44 chantiers d'insertion présents sur Paris, le 12^e est concerné par :

- l'association Ariès, 44,04 ETP pour une subvention de 207 000 euros proposée.
- Le CASVP pour 41,40 ETP, 195 000 euros.
- Etudes et Chantiers Île-de-France, 38,50 ETP, 181 000 euros.
- Foot de Rue, 10,4 ETP, 49 000 euros.
- Interface Formation, 45,30 ETP, 213 000 euros.
- La Chorba, 14,10 ETP, 66 000 euros.
- La Fabrique Normande, 8,8 ETP, 42 000 euros.
- La Petite Roquette, 9,38 ETP, 44 000 euros.

Concernant les associations intermédiaires qui mettent à disposition de particuliers, des collectivités, d'associations ou d'entreprises des personnes privées d'emploi, dans le 12^e est concerné Optim'emploi pour 58 ETP, 58 000 euros.

En ce qui concerne les entreprises d'insertion, dans le 12^e sont concernés :

- La SAS 10Mention Web, pour 4 ETP, 9 000 euros.



CONSEIL DU 12^{ème} ARRONDISSEMENT

Séance du mardi 18 juin 2024– 19H

- EBS, le Relais Nord-Pas-de-Calais, pour 6,15 ETP, 14 000 euros.
- Farinez-vous, 10,41 ETP, 23 000 euros.
- Food Sweet Food, 18 ETP, 40 000 euros.
- La Table de Cana, 8,64 ETP, 19 000 euros.
- ZaZie Hôtel, que nous connaissons bien, 6,68 ETP, 15 000 euros.

Également sont concernées les régies de quartier : la régie de quartier du 12^e, le quartier Fécamp 12, 34 ETP pour 75 000 euros.

En ce qui concerne les entreprises de travail temporaire d'insertion, dans le 12^e sont concernés :

- Optim'emploi, ETI, 19,11 ETP, 13 000 euros.
- SBC Insertion 92 ETP, 64 000 euros.

Et la Ville apporte également son soutien exceptionnel à deux SIAE, qui cumulent ponctuellement des difficultés financières. Il s'agit de Food Sweet Food, qui propose à huit salariés en insertion des postes de commis de cuisine, dans le 12^e arrondissement, avec une proposition de subvention de 60 000 euros. Et Un Monde Gourmand, une entreprise d'insertion créée dès 2005, située dans le 2^e, mais qui exerce des activités de restauration dans le 12^e arrondissement, à la Cafétaria de l'Hôpital des Bluets, pour 7,90 ETP, et une proposition de 50 000 euros de subvention.

Voilà le résumé de cette délibération. »

Mme Emmanuelle Pierre-Marie, Maire du 12^e arrondissement, conseillère de Paris :

« Merci beaucoup, Monsieur Tabacchi. Monsieur Margain. »

M. Margain, conseiller de Paris :

« Je vous remercie, Madame la Maire. Cette délibération massive de 6 millions d'euros, qui concerne quand même 108 structures, est un exemple tout à fait typique de ces délibérations un peu valises, dans lesquelles on met un peu tout, un peu n'importe comment, et pour lesquelles on demande aux conseillers d'arrondissement, qui n'ont bien sûr pas de compétences particulières, de se prononcer. Je le dénonce à chaque fois. Je le dénoncerai jusqu'à la fin de la mandature. C'est un non-respect, je le rappelle, des conseillers d'arrondissement, qui, eux, sont là à titre bénévole, et qui doivent se focaliser sur les associations d'arrondissement.

Nous noterons également, comme d'habitude, que dans les associations qui sont portées ici et demandées, il y a des associations très privilégiées par la mairie, comme Foot de Rue qui reçoit par exemple des subventions très importantes. Et vous avez des associations qui sont très connues pour leur positionnement non-mix, comme La Petite Roquette, et vous avez aussi des associations qui veulent faire de la nourriture un clivage social et un clivage ethnique, comme La Table de Cana. Cela est dommage, parce que vous avez des associations extraordinaires, comme La Chorba, Emmaüs, l'Armée du Salut, qui font un travail tout à fait remarquable, et tout cela est mélangé avec des associations que l'on veut un peu privilégier par des soucis politiques, par des soucis d'arrangement, et nous n'aimons pas beaucoup cela. Je vous le dis avec beaucoup de recul, la plupart de ces associations font un travail remarquable, et vous en avez certaines qui sont quand même très limites. »



CONSEIL DU 12^{ÈME} ARRONDISSEMENT

Séance du mardi 18 juin 2024– 19H

Mme Emmanuelle Pierre-Marie, Maire du 12^e arrondissement, conseillère de Paris :

« Je vous remercie. Merci, Monsieur Margain. Effectivement, ce n'est pas étonnant, mais sachez que nous avons un très bel écosystème d'économies sociales et solidaires, dont nous sommes fiers dans le 12^e.

Monsieur Tabacchi a parlé de Farinez-vous, c'est une entreprise, une boulangerie d'insertion ESS qui maintenant a fait des petits dans le 13^e, donc nous pouvons nous féliciter. Je parle de ZaZie Hôtel, et l'on a aussi accueilli Vestos cette semaine, où nous avons ouvert au 98, quai de la Râpé. Nous avons un très bel écosystème et des associations et des entreprises ESS, dont nous sommes très fiers et qui ont cette partie d'insertion qui nous est chère. Je vais donc mettre cette DAE 14 aux voix, qui est pour ? Vous êtes pour ? »

M. Margain, conseiller de Paris :

« En explication de vote, nous sommes pour. On mentionnait ce qui est très gênant quand on fait de la politique avec un petit peu d'intégrité. »

Mme Emmanuelle Pierre-Marie, Maire du 12^e arrondissement, conseillère de Paris :

« Mais pour le 12^e, sachez que nous en sommes très fiers. Je valide cette délibération. La DAE 014 est bien adoptée à l'unanimité, et je vous en remercie. »

Mme Emmanuelle Pierre-Marie, Maire du 12^e arrondissement, propose d'émettre un avis favorable au projet de délibération du conseil de Paris visé en objet, d'approuver le projet de délibération et met aux voix cette proposition.

Résultat du vote :

Nombre de conseillers présents : 23	
Nombre de votants : 29 dont 6 pouvoirs	
Pour : 29	Contre : 00
Abstentions : 00	NPPV : 00
L'avis du conseil d'arrondissement est favorable. La délibération est adoptée.	

(DELIB 12-2024-095 AVIS)

Arrivée de Mme Charnoz, après le vote de la délibération DAE 20240014.



CONSEIL DU 12^{ÈME} ARRONDISSEMENT

Séance du mardi 18 juin 2024– 19H

Délibération n°12-2024-DAE 126 : Viaduc des Arts, dans le 12^e arrondissement de Paris – Nouveau Bail Emphytéotique Administratif avec la SEM Paris Commerces.

Mme Emmanuelle Pierre-Marie, Maire du 12^e arrondissement, conseillère de Paris :

« Nous passons désormais à la DAE 126, à Viaduc des Arts, dans le 12^e arrondissement de Paris. Autre pépite du 12^e, nouveaux baux emphytéotiques administratifs avec le SEM Paris Commerces, et en l'absence de mon premier adjoint, Richard Bouigue, c'est Monsieur Pierrick Paris qui la présentera.

Madame Montandon, vous êtes inscrite sur cette délibération. Monsieur Paris, c'est à vous. »

M. Pierrick Paris, adjoint à la Maire du 12^e **arrondissement, conseiller d'arrondissement, rapporteur** :

« Merci, Madame la Maire. Vous faites bien, chère Valérie Montandon, de vous être inscrite sur cette délibération importante puisqu'elle concerne un des joyaux de notre arrondissement que nous toutes et tous connaissons bien, à savoir le Viaduc des Arts. Il s'agit aujourd'hui de renouveler le bail emphytéotique qui le concerne. Comme son nom l'indique, un bail emphytéotique dure longtemps, en l'occurrence 24 ans et 6 mois au terme de cette délibération.

Comme vous le savez, depuis sa création, ce Viaduc des Arts a été géré par la SEMAEST, dont les activités ont été rassemblées dans les activités, il y a quelques mois, de la nouvelle SEM Paris Commerces.

Il vous est proposé de confier de nouveau, dans la continuité de la SEMAEST, de confier à Paris Commerces ce bail emphytéotique. La délibération est assez dense, comme tout ce genre de délibérations, elle vous rappelle les surfaces concernées, mais tout le monde les connaît. Elle vous rappelle diverses choses, elles aussi bien connues.

Peut-être trois innovations à souligner, trois points à mettre en valeur. Le premier point, c'est que la SEM propose qu'à l'avenir, une voûte soit partagée entre plusieurs jeunes artisans sortis de l'incubateur des Ateliers de Paris, pas très loin de là, dans le Faubourg Saint-Antoine, et qui sont à la recherche de locaux à des loyers modérés pour lancer leur activité.

Par ailleurs, la SEM Paris Commerces s'engage à effectuer le ravalement complet des façades, des ensembles immobiliers, dont dépendent les biens de ce bail emphytéotique. La troisième information importante, pour s'intégrer dans la bifurcation écologique, la SEM Paris Commerces s'engage à mettre en œuvre un programme de travaux pour répondre aux nécessités de travaux de transition énergétique, ce qui n'est pas rien, puisque ce programme de travaux est évalué à 13,8 millions d'euros.

Enfin, je conclurai en disant que, puisque comme pour presque tous les baux emphytéotiques, cela a des incidences financières pour la Ville, la redevance pour la Ville est constituée de 180 000 euros de part fixe, et d'une part variable indexée sur les recettes liées au loyer. À titre indicatif, en cette année 2024, cette part variable est d'un montant de 170 000 euros, 180 plus 170 égalent 350 000 euros de recettes pour la Ville.

La délibération est dense, je ne la détaille pas davantage, parce que je ne sais pas sur quel point va porter votre question, et nous verrons en fonction de cette question à nous répartir les réponses entre Nicolas Bonnet-Oulaldj et moi-même. »



CONSEIL DU 12^{ème} ARRONDISSEMENT

Séance du mardi 18 juin 2024– 19H

Mme Emmanuelle Pierre-Marie, Maire du 12^e arrondissement, conseillère de Paris :

« Merci beaucoup, Monsieur Paris. Madame Montandon, c'est à vous. »

Mme Valérie Montandon, conseillère de Paris :

« Oui, merci, Madame la Maire. Une remarque aussi pour les travaux prévus dans le cadre du respect du décret tertiaire. Je m'aperçois à la lecture de la délibération que le montant n'est pas encore acté, il est évalué à 13,8 millions d'euros de mémoire, mais à la date d'aujourd'hui, et apparemment, je voulais savoir si c'était un manque d'anticipation de ne pas savoir à la date d'aujourd'hui les travaux à prévoir pour le décret tertiaire.

Vous avez mentionné la voûte qui permettra d'accueillir différents artisans, ou du moins commerçants, pour qu'ils puissent eux-mêmes tester, je pense que c'est une bonne chose. C'est certainement sur le modèle testeur qu'avait mis en place d'ailleurs la SEMAEST sur des pieds d'immeubles, des rez-de-chaussée, et qui permettait à des entreprises de tester leur modèle économique.

Je dis cela, parce que nous savons qu'il y a une forte rotation au niveau du Viaduc des Arts, peut-être certainement en raison de loyers élevés, notamment pour tout ce qui concerne le domaine de l'artisanat. Mais peut-être que ce sera un moyen pour les artisans de vérifier leur modèle économique avant de souscrire à plus long terme. Mais il y aurait une réflexion à avoir sur le niveau des loyers, surtout lorsque l'on veut promouvoir, comme je l'ai dit, l'artisanat ou encore l'économie circulaire.

À ce sujet, j'avais une question. J'ai découvert dans la délibération qu'il y avait une particularité sur une des voûtes, le 1 bis, avenue Daumesnil, avec le PLUB qui aurait mis une protection des activités relevant de l'économie sociale et solidaire. C'est bien que le PLU fasse cette protection. Mais pourquoi à cet endroit précis ? Est-ce que c'est juste dans cette voûte ? Sachant que c'est la voûte qui permettrait d'avoir une sortie possible pour les Quinze-Vingts. Vous savez la préoccupation de l'hôpital des Quinze-Vingts en termes d'accessibilité. Il n'y a que la rue de Charenton pour l'instant et cela pose un problème, notamment depuis la refonte de la place de la Bastille. Pour l'accès à l'hôpital, ils ont cette éventuelle possibilité de passer par une des voûtes. Mais là, j'apprends finalement par la délibération qu'elle serait avec une prescription localisée et apparemment juste celle-là sur l'économie sociale et solidaire. Je voulais savoir si c'était fait exprès, et s'il n'y avait pas possibilité d'un peu plus de souplesse peut-être sur le PLU pour ne pas empêcher. Imaginez que l'entreprise actuelle s'en aille et que l'hôpital des Quinze-Vingts ait vraiment besoin de cette sortie. N'est-ce pas handicapant d'avoir cette prescription localisée que sur cette voûte si vous confirmez que c'est que sur cette voûte ? »

Mme Emmanuelle Pierre-Marie, Maire du 12^e arrondissement, conseillère de Paris :

« Merci. Monsieur Grégoire sur la dernière phase de la question ? »

M. Emmanuel Grégoire, conseiller de Paris :

« Je suis en réserve électorale. Il sera transmis une réponse précise à Madame Montandon. C'est un petit sujet à lever »



CONSEIL DU 12^{ème} ARRONDISSEMENT

Séance du mardi 18 juin 2024– 19H

M. Nicolas Bonnet-Oulaldj, adjoint à la Maire de Paris, conseiller de Paris, délégué auprès de la Maire du 12^e arrondissement :

« Merci Madame la Maire. Chers collègues, chère Valérie. Concernant le coût des travaux, nous sommes actuellement dans une période d'études qui prescrira, c'est écrit dans la délibération, le montant des travaux en termes de rénovation et d'accessibilité aux personnes en situation de handicap. J'ajoute que nous devons avoir prochainement une réunion avec la CCI et la CMA sur le manque de dossiers de la part des commerçants et des artisans sur les possibilités d'aides de l'État sur ces travaux. À ce jour, Paris Commerces n'est pas éligible à l'aide de l'État sur les travaux d'accessibilité. Nous avons écrit avec la Maire de Paris, avec Paris Commerces, avec Alexandra Cordebard, auprès du préfet de Région, afin que Paris Commerces, à la fois dans les commerces qu'elle a, et d'ailleurs, Paris Commerces, tous les commerces qu'elle a, tous les ateliers, elle les met à l'accessibilité pour les personnes en situation de handicap. Nous souhaitons aussi être éligibles à ces aides. Pour l'instant, nous n'y sommes pas. Nous sommes dans une période d'études qui donnera les préconisations sur les travaux à faire. Et en fonction de ces préconisations, les montants seront différents. C'est pour cela qu'à ce jour, dans la délibération, nous sommes sur une estimation sur le montant des travaux. Mais que ce soit la Ville de Paris ou Paris Commerces, nous voulons faire ces travaux et nous voulons qu'ils soient réalisés dans les délais les plus courts possibles.

Concernant les loyers, vous avez raison. Il y a une question du coût des loyers pour les artisans, notamment. Et j'ai demandé à ce que dans les 30 % de loyers qui ne concernent pas les artisans, nous puissions évoluer en fonction du coût de la vie, mais par contre à ce qu'il n'y ait pas d'augmentation des loyers sur les 70 % des ateliers d'artisans. C'est une orientation que nous avons donnée à Paris Commerces dans le cadre de ce bail, pour avoir une sorte de maintien des loyers actuels et pas une augmentation. J'ai écrit, avec Emmanuel Grégoire, avant qu'il ne soit en réserve politique, à l'ancienne ministre en charge des Entreprises et des Commerces, Olivia Grégoire, l'autre Grégoire, Olivia, sur ce sujet, pour que nous ayons une volonté commune qu'à Paris, il y ait un encadrement des loyers, sur les commerces ou sur les artisans, parce que c'est un sujet qui est très important à Paris. Et l'impact du coût de l'électricité, du gaz, des fluides est un vrai problème aujourd'hui. Sur l'encadrement des loyers, en tout cas, à Paris Commerces, nous essayons de l'appliquer dans la mesure du possible, et d'être, c'est le but de cette SEM, d'être en dessous du coût des loyers dans le privé. Sachez que sur ce sujet, vous êtes très entendus.

En ce qui concerne le sujet de la première voûte, pour que tout le monde soit au courant, la voûte numéro 1 bis de l'avenue Daumesnil est la première voûte, quand on vient de Bastille, et qui est attenante au portail des Quinze-Vingts. Et sur le sujet très ancien, où il y avait un projet du ministère de la Culture, de l'extension de l'Opéra, de l'ouverture de l'hôpital des Quinze-Vingts, cette voûte aujourd'hui risque d'être démolie, nous pensons et nous voulons qu'elle soit préservée. Préservée pour garantir un atelier d'artisan. Et aujourd'hui, c'est la Fabrique Nomade qui est dedans. Ce sont des artisans réfugiés qui, par ce dispositif, permettent une insertion par l'emploi d'artisanat, notamment des fois de leur pays d'origine et de leur métier d'origine. Et il nous a paru important, et je crois que la Maire d'arrondissement pourra intervenir, préserver cet atelier avec le PLU, et notamment avec une parcelle, comme vous l'avez dit, préservée sur l'économie sociale et solidaire, puisqu'aujourd'hui, la Fabrique Nomade relève de l'économie sociale et solidaire et est aidée de cette manière pour pouvoir notamment payer son loyer. Voilà



CONSEIL DU 12^{ème} ARRONDISSEMENT

Séance du mardi 18 juin 2024– 19H

pour être précis sur vos demandes. Et oui, c'est une volonté politique de préserver cette première voûte. »

Mme Emmanuelle Pierre-Marie, Maire du 12^e arrondissement, conseillère de Paris :

« Merci beaucoup, Monsieur Bonnet-Oulaldj. Monsieur Nicolas Rouveau, vous voulez compléter pour le PLUB, vous n'êtes pas en réserve électorale ? »

M. Nicolas Rouveau, adjoint à la Maire du 12^e **arrondissement, conseiller d'arrondissement, rapporteur** :

« Merci, Madame la Maire. Finalement, mon collègue Nicolas Bonnet a déjà expliqué. Il y a une pastille ESS sur une structure qui existe déjà, la Fabrique Nomade. Et pour maintenir et préserver l'activité ESS à cet emplacement, cela n'empêche pas le Quinze-Vingts de développer des projets. Et sur ce projet-là, de percer la voûte pour créer un accès pour le Quinze-Vingts, la mairie du 12^e a déjà dit son avis défavorable sur ce projet. Depuis plusieurs mois, nous n'avons plus de nouvelles du Quinze-Vingts sur ce projet précis. Nous pensons qu'il est abandonné et qu'il se focalise sur d'autres projets d'aménagement, et notamment la rénovation de l'ensemble de l'hôpital. »

Mme Emmanuelle Pierre-Marie, Maire du 12^e arrondissement, conseillère de Paris :

« Merci beaucoup, Monsieur Rouveau. Madame Montandon, vous voulez revenir ? »

Mme Valérie Montandon, conseillère de Paris :

« Je remercie tous les interlocuteurs pour ces réponses très précises, en effet. Mais je trouve dommage d'empêcher éventuellement dans le futur un accès à un hôpital qui est engorgé. Je trouve cela assez poussé. Enfin, le pastillage, nous l'avons vu utilisé pour d'autres choses. Mais pour empêcher éventuellement l'accessibilité à un hôpital engorgé. Mais je découvre, je ne savais pas. »

Mme Emmanuelle Pierre-Marie, Maire du 12^e arrondissement, conseillère de Paris :

« Sachant que ces deux parcelles étapes, puisque même s'ils n'appartiennent pas au même ministère, il y a aussi ce pour quoi avait été tracé le passage via l'Opéra. Je mets cette DAE 126 aux voix, qui est pour ? Qui s'abstient ? Qui ne participe pas au vote ? Qui est contre ? Vous êtes contre quatre voix. Elle est donc adoptée. Je vous en remercie. »

Mme Emmanuelle Pierre-Marie, Maire du 12^e arrondissement, propose d'émettre un avis favorable au projet de délibération du conseil de Paris visé en objet, d'approuver le projet de délibération et met aux voix cette proposition.



CONSEIL DU 12^{ÈME} ARRONDISSEMENT

Séance du mardi 18 juin 2024– 19H

Résultat du vote :

Nombre de conseillers présents : 23	
Nombre de votants : 29 dont 6 pouvoirs	
Pour : 29	Contre : 00
Abstentions : 00	NPPV : 01
L'avis du conseil d'arrondissement est favorable. La délibération est adoptée.	

(DELIB 12-2024-096 AVIS)

Sortie de Mme Coffin, après le vote de la délibération DAE 20240126.

M. Grégoire (en réserve électorale, ne peut pas se prononcer) sur cette délibération.



CONSEIL DU 12^{ème} ARRONDISSEMENT

Séance du mardi 18 juin 2024– 19H

Délibération n°12-2024-DASCO-016 : **Conventions annuelles d'objectifs et subventions associées, d'un montant de 1 091 946 euros pour des projets d'animation au titre des temps d'activités périscolaires.**

Mme Emmanuelle Pierre-Marie, Maire du 12^e arrondissement, conseillère de Paris :

« Nous passons à la DASCO numéro 16, convention annuelle d'objectifs et subventions associées d'un montant de 1 91 946 euros pour des projets d'animation au titre des temps d'activités périscolaires. Madame Roca pour nous le présenter. Monsieur Margain, vous êtes inscrit. C'est bien écrit Monsieur Margain. Vous avez vu sur cette délibération. Madame Rocca, c'est à vous. »

Mme Isabelle Rocca, adjointe à la Maire du 12^e arrondissement, **conseillère d'arrondissement**, rapporteure :

« Merci, Madame la Maire. Comme vous le savez, dans le cadre des rythmes de l'organisation des rythmes scolaires parisiens, des temps d'activité sont organisés chaque semaine. Et pour l'année scolaire qui se termine, c'est plus près de 13 000 ateliers qui ont été proposés dans l'ensemble des écoles parisiennes, dont 74 % ont été organisés par nos propres équipes d'animation. Mais comme vous le savez, il y a également des ateliers qui sont organisés avec des intervenants mobilisés par la DAC et la DGS, également des ateliers sélectionnés dans le cadre d'un marché public et enfin, des ateliers sélectionnés dans le cadre d'un appel à projets.

Pour la prochaine année scolaire 2024-2025, une nouvelle édition de l'appel à projets a été ouverte de novembre à janvier 2024. Des projets qui ont fait ensuite l'objet d'une double analyse préalable, une analyse à la fois pédagogique avec un examen administratif, juridique et financier également, qui nous a permis d'évaluer en amont la viabilité des candidatures. Comme vous le savez, parce que nous en avons parlé à peu près à la même période l'année dernière ici, dans chaque arrondissement, des commissions se sont réunies permettant, avec les élus et les services de la Ville, d'émettre des avis sur chaque projet.

Des projets qui, je le rappelle, et il est important de le dire ici, ont tous été retenus, parce qu'ils avaient été co-construits, école par école, en fonction des besoins des projets pédagogiques transverses aux temps scolaires et périscolaires, avec nos responsables éducatifs Ville. À l'échelle de Paris, ce sont 83 organismes et associations qui ont été retenus pour des projets d'ateliers qui s'inscrivent dans le cadre des ambitions de notre projet éducatif de territoire.

Dans le 12^e arrondissement, ce sont 16 projets que nous avons retenus pour l'année 2024-2025. Pour information, ils étaient 11 l'année dernière et cela représente une enveloppe d'un peu plus de 63 000 euros. Je vous remercie. »

Mme Emmanuelle Pierre-Marie, Maire du 12^e arrondissement, conseillère de Paris :

« Merci beaucoup, Madame Roca. Monsieur Margain. »

M. Margain, conseiller de Paris :

« Oui, Madame la Maire, je vous remercie. Madame Rocca, je vous remercie, parce que c'était un peu l'idée de s'inscrire sur cette délibération, parce que nous n'avions pas beaucoup d'éléments



CONSEIL DU 12^{ÈME} ARRONDISSEMENT

Séance du mardi 18 juin 2024–19H

sur vos moyens de sélection, sur comment vous procédiez, sur les garde-fous, les boucliers, pour éviter que l'on introduise auprès des enfants des personnels ou des associations qui pourraient avoir des difficultés. Je me suis fait inscrire pour avoir plus d'explications et vous nous les avez données. Je vous en remercie. »

Mme Emmanuelle Pierre-Marie, Maire du 12^e arrondissement, conseillère de Paris :

« Merci, Monsieur Margain, et bravo Madame Roca. Je vais mettre la DASCO 16 aux voix, qui est pour ? Qui s'abstient ? Qui ne participe pas aux voix ? Adopté à l'unanimité. Je vous en remercie. »

Mme Emmanuelle Pierre-Marie, Maire du 12^e arrondissement, propose d'émettre un avis favorable au projet de délibération du conseil de Paris visé en objet, d'approuver le projet de délibération et met aux voix cette proposition.

Résultat du vote :

Nombre de conseillers présents : 23	
Nombre de votants : 29 dont 6 pouvoirs	
Pour : 29	Contre : 00
Abstentions : 00	NPPV : 00
L'avis du conseil d'arrondissement est favorable. La délibération est adoptée.	

(DELIB 12-2024-097 AVIS)



CONSEIL DU 12^{ème} ARRONDISSEMENT

Séance du mardi 18 juin 2024– 19H

Délibération n°12-2024-DASCO 029 : **Subvention d'investissement, d'un** montant de 9 840 65 euros et convention avec l'association "L'école comestible" au titre du Budget participatif parisien du 12^e arrondissement de Paris - Édition 2021.

Mme Emmanuelle Pierre-Marie, Maire du 12^e arrondissement, conseillère de Paris :

« Nous passons à la DASCO 29, subvention d'investissement d'un montant de 9 840 065 euros et convention avec l'association « L'école comestible au titre du budget participatif parisien du 12^e arrondissement de Paris. C'est Madame Rocca qui va nous la présenter également. Et c'est toujours Monsieur Margain qui est inscrit ».

M. Margain, conseiller de Paris :

« Excusez-moi. Pour information, c'est une erreur d'inscription. Non, vous ne voulez pas savoir pourquoi » ?

Mme Emmanuelle Pierre-Marie, Maire du 12^e arrondissement, conseillère de Paris :

« Madame Rocca, je vais vous laisser le plaisir de nous présenter L'école comestible. Non ? Bien. En tout cas, on vous invitera. Je crois qu'il y a bientôt la fête de la Cour 56 Picpus et je vous y invite, parce que j'ai eu la chance de faire le tour des bureaux de vote, et cette cour est désormais oasis, c'est une vraie merveille. Il y a le potager de l'école comestible qui y est présent. C'est un vrai plaisir de voir cette transformation. Il y a beaucoup d'arbres plantés, mais aussi beaucoup d'aménagements qui, j'espère, vont susciter beaucoup d'autres envies, en tout cas, suscitent déjà des jalousies. Je le sais. Je vais mettre la DASCO 29 aux voix, qui est pour ? Qui s'abstient ? Qui ne participe pas aux voix ? Elle est donc adoptée à l'unanimité. Je vous en remercie. »

Mme Emmanuelle Pierre-Marie, Maire du 12^e arrondissement, propose d'émettre un avis favorable au projet de délibération du conseil de Paris visé en objet, d'approuver le projet de délibération et met aux voix cette proposition.

Résultat du vote :

Nombre de conseillers présents : 23	
Nombre de votants : 29 dont 6 pouvoirs	
Pour : 29	Contre : 00
Abstentions : 00	NPPV : 00
L'avis du conseil d'arrondissement est favorable. La délibération est adoptée.	

(DELIB 12-2024-098 AVIS)

Retour de Mme Coffin et sortie de M. Grégoire, après le vote de la délibération DASCO 20240029.



CONSEIL DU 12^{ème} ARRONDISSEMENT

Séance du mardi 18 juin 2024– 19H

Délibération n°12-2024-DCPA-09 : Construction d'une école polyvalente et crèche multi-accueil - Secteur Gare de Lyon Daumesnil, dans le 12^e arrondissement de Paris - Signature d'une convention de gestion des dépenses générales d'intérêt commun et d'un avenant.

Mme Emmanuelle Pierre-Marie, Maire du 12^e arrondissement, conseillère de Paris :

« Nous passons à la DCPA 9, construction d'une école polyvalente et crèche multi-accueil, secteur Gare de Lyon-Daumesnil, dans le 12^e arrondissement de Paris, signature d'une convention de gestion des dépenses générales d'intérêt commun et d'un avenant.

Monsieur Seingier et Madame Montandon, vous êtes inscrite sur cette DCPA 9. Et Monsieur Rouveau va nous la présenter ».

M. Nicolas Rouveau, adjoint à la Maire du 12^e **arrondissement, conseiller d'arrondissement**, rapporteur :

« Merci, Madame la Maire. Nous connaissons tous bien la première phase du projet des Messageries qui est en cours de développement. Pour rappeler, l'EFAC a reçu un permis d'aménager en 2019 sur ce projet qui comprend à la fois un immeuble de bureaux, plusieurs lots de logements, un grand jardin et aussi une école et une crèche. L'école et la crèche sont de maîtrise d'œuvre de la Ville de Paris, ainsi qu'une partie du jardin.

Il nous est demandé ici de signer une convention entre l'aménageur et la Ville de Paris pour gérer le chantier qui va bientôt démarrer de l'école. L'école que l'on a déjà présentée ici dans cette assemblée et qui sera assez innovante en termes de construction et en termes pédagogiques. »

Mme Emmanuelle Pierre-Marie, Maire du 12^e arrondissement, conseillère de Paris :

« Merci, Monsieur Rouveau, Madame Montandon ? »

Mme Valérie Montandon, conseillère de Paris :

« Merci, Madame la Maire. Je voulais intervenir pour rappeler que c'était là une délibération assez administrative, puisque c'est notamment la répartition des dépenses générales sur le projet de construction de la crèche et de l'école polyvalente, et donc vous dire que ce n'est pas sur l'école polyvalente et sur la crèche multi-accueil que nous apprenons à nous abstenir, c'est plus sur cette partie administrative.

C'est parce que sur la globalité du projet, je ne vais pas revenir dessus promis, je ne vais pas rentrer sur le débat, mais vous savez que nous étions opposés à la configuration de ce projet, à sa densité, à l'équilibre aussi de la programmation. Je ne réouvre pas le débat, mais juste pour vous dire pourquoi nous allons nous abstenir et juste aussi pour vous remercier d'avoir organisé une visite la dernière fois. Je sais que Matthieu Seingier se joindra à moi, puisque nous étions tous les deux. C'est pour nous important, élus d'opposition, de pouvoir quand même voir, même sur des projets sur lesquels nous sommes en désaccord, du moins, en désaccord sur la philosophie et sur la configuration, de voir l'évolution, ce qui a été pris en compte et ce qui ne l'a pas été. Merci pour cela. »



CONSEIL DU 12^{ÈME} ARRONDISSEMENT

Séance du mardi 18 juin 2024– 19H

Mme Emmanuelle Pierre-Marie, Maire du 12^e arrondissement, conseillère de Paris :

« Merci beaucoup. Effectivement, c'était une visite très instructive et sachez que nous avons beaucoup retravaillé le projet et beaucoup dédensifié néanmoins. Monsieur Seingier ? »

M. Matthieu Seingier, **conseiller d'arrondissement** :

« Merci, Madame la Maire. Vous me faites la transition, puisque j'allais également revenir sur cette visite et vous remercier de nous avoir associés. C'était une visite guidée par l'aménageur de la SNCF. J'étais aussi opposé, je le suis un peu moins, puisque cette visite a permis notamment de répondre à certaines réserves que nous avons émises, notamment sur la hauteur des immeubles. L'aménageur a fait des efforts.

En revanche, la répartition logement social-logement privé ne nous satisfait toujours pas. Et nous avons posé la question à l'aménageur. On s'est demandé si l'aménageur n'avait pas été la SNCF et si c'était un aménageur privé qui aurait dû acheter le foncier, si ce projet aurait été rentable. Ce n'est pas sûr. Il y a une question toujours sur cette répartition. Mais ce n'est pas le sujet, puisque le sujet, c'est cette crèche, notamment la crèche.

Nous pouvons saluer le fait que cette crèche n'est pas faite pour répondre nécessairement aux besoins du quartier, mais elle a été construite aussi pour répondre à des besoins bien au-delà. C'est plutôt un progrès. Mais dans cette visite, il y a eu un petit point noir, un mur même, puisque son emplacement risque d'être troublé par beaucoup de bruit. L'aménageur nous a dit qu'il y aurait un mur antibruit. Je me demandais si l'avenant à la convention n'était pas l'occasion à nouveau d'appeler à sa vigilance pour que ce mur antibruit soit bien construit et qu'il soit aussi esthétique. Il est bien beau d'avoir un magnifique quartier. Mais si nous avons à nouveau des murs très moches, ce serait dommage. Nous pouvons y allier l'art, comme le disait Jean-Luc Romero, qui est une communication entre les personnes. Ce serait l'occasion de demander à l'aménageur d'aller plus loin dans la création de ce mur antibruit et peut-être de financer également quelque chose d'artistique. Nous serions tous heureux.

Nous allons nous abstenir pour attirer cette attention.»

Mme Emmanuelle Pierre-Marie, Maire du 12^e arrondissement, conseillère de Paris :

« Merci. Il y a beaucoup de murs SNCF dans le 12^e, vous le savez. Ils ne sont pas très compatibles avec le Street Art. J'espère qu'il en sera autrement, puisque nous serons dans une autre configuration. Comptez sur moi, sur nous pour continuer à faire cette demande. Monsieur Rouveau, pour vous répondre ? »

M. Nicolas Rouveau, adjoint à la Maire du 12^e **arrondissement, conseiller d'arrondissement, rapporteur** :

« Pour répondre très brièvement, le mur sera du côté de la phase 2 des Messageries. Nous allons le repartager au moment des discussions que nous aurons sur cette phase 2 et des concertations là-dessus. Mais évidemment que ce sujet est bien identifié et sera bien pris en compte dans cette phase 2. »



CONSEIL DU 12^{ème} ARRONDISSEMENT

Séance du mardi 18 juin 2024–19H

Mme Emmanuelle Pierre-Marie, Maire du 12^e arrondissement, conseillère de Paris :

« Merci beaucoup, Monsieur Rouveau. Nous mettons cette DCPA aux voix. Qui est pour ? Qui s'abstient ? Les deux groupes. Qui ne participe pas aux voix et qui est contre ? Elle est adoptée. Je vous en remercie. »

Mme Emmanuelle Pierre-Marie, Maire du 12^e arrondissement, propose d'émettre un avis favorable au projet de délibération du conseil de Paris visé en objet, d'approuver le projet de délibération et met aux voix cette proposition.

Résultat du vote :

Nombre de conseillers présents : 23	
Nombre de votants : 29 dont 6 pouvoirs	
Pour : 29	Contre : 00
Abstentions : 06	NPPV : 00
L'avis du conseil d'arrondissement est favorable. La délibération est adoptée.	

(DELIB 12-2024-099 AVIS)



CONSEIL DU 12^{ème} ARRONDISSEMENT

Séance du mardi 18 juin 2024– 19H

Délibération n°12-2024-DDCT-100 : Adoption de la carte parisienne des quartiers populaires 2024-2030.

Mme Emmanuelle Pierre-Marie, Maire du 12^e arrondissement, conseillère de Paris :

« Nous passons désormais à la DDCT 100, adoption de la carte parisienne des quartiers populaires 2024-2030. Madame Slama va nous la présenter.

Madame Rota, Madame Atlan-Tapiero et Monsieur Margain sont inscrits sur cette délibération. Madame Slama, c'est à vous. »

Mme Eléonore Slama, adjointe à la Maire du 12^e arrondissement, conseillère **d'arrondissement, rapporteure** :

« Merci, Madame la Maire. Vous le savez, la nouvelle géographie prioritaire de la politique de la Ville définie par l'État est entrée en vigueur en janvier 2024. L'État, sur la base du seul critère de revenu médian, a ainsi acté 21 QPV, quartiers politiques de la Ville. Malgré les besoins importants sur le terrain, malgré aussi nos demandes appuyées et le vœu que nous avons voté dans cette assemblée, aucun quartier du 12^e n'en fait partie.

Par contraste avec cette approche pour le moins déconnectée de la réalité du terrain, cette approche gestionnaire fondée sur l'économie des moyens, la Ville de Paris a choisi de privilégier une démarche qui s'appuie sur des critères de vulnérabilité plus fins, élaborés en partenariat avec l'APUR, pour définir non pas 21 QPV, mais 35 quartiers populaires parisiens. Sur la base de 12 indicateurs de vulnérabilité, comme la part de familles monoparentales, la suroccupation des logements, la part de jeunes de 16 à 25 ans sans études ni en emploi, etc. Et sur la base de l'expertise des mairies d'arrondissement, c'est important, la Ville a identifié 35 quartiers populaires et 16 secteurs dits « en veille », qui représentent à peu près 430 000 habitants, soit environ 20 % de la population de la capitale.

Dans le 12^e, le quartier Porte-de-Vincennes est classé en quartier populaire et les quartiers Erard, Vallée de Fécamp et Villiot-Bercy sont classés en secteur de veille. Pour ces 35 quartiers, la Ville a élaboré des projets de territoire qui sont véritablement le volet opérationnel et la déclinaison locale du pacte parisien pour les quartiers populaires dont la carte vous est soumise ce soir. Son pilotage sera assuré par chaque mairie d'arrondissement. Dans le 12^e, sa définition a fait l'objet d'un travail de consultation avec les habitants, entre juin et octobre 2023, puis avec les acteurs du quartier et les différentes directions de la Ville pour définir à la fois la nature des actions et les moyens à y consacrer.

Quelques exemples figurant dans le projet de territoire du quartier de la Porte-de-Vincennes. La dynamisation de la vie de quartier dans des espaces publics apaisés et animés à l'image de la célèbre rue aux Enfants, Lamoricière. L'accompagnement des réhabilitations Plan climat à la fois des résidences sociales de la RIVP, donc de tous les logements sociaux, mais aussi des écoles qui vont très prochainement débiter leurs grands travaux de rénovation. L'accompagnement des clubs de prévention tels que Jeunesse Feu Vert, récemment installé avenue de Courteline. Le développement d'actions intergénérationnelles comme la cabane du centre Maurice Ravel pour favoriser la solidarité dans les quartiers. La construction d'un équipement sportif boulevard Carnot pour encourager la pratique de tous, etc.



CONSEIL DU 12^{ÈME} ARRONDISSEMENT

Séance du mardi 18 juin 2024– 19H

Vous le savez, je le dis souvent, c'est un véritable plan d'action global que nous portons pour ce quartier qui s'articule notamment autour des agents publics. C'est important, les agents publics, au contact de la population et des associations. Les équipes de développement local font un travail extraordinaire et je salue leur action engagée. Cela s'appuie aussi sur un soutien financier pour les associations de proximité. Dans cette même assemblée, je vous rappelle que, pas plus tard qu'au dernier conseil, nous avons voté une subvention via le fonds de participation des habitants, le FPH. Notre méthodologie d'action s'articule aussi autour du développement de services et équipements publics municipaux adaptés et de qualité sur ces territoires. D'un dialogue avec les habitants et les habitantes, un dialogue permanent pour écouter leurs besoins et soutenir leurs initiatives. Un travail partenarial aussi pour renforcer l'action des différentes institutions, que ce soit la préfecture, le rectorat, la Sécurité sociale, les bailleurs. Et cela s'appuie enfin sur la mise en œuvre de dispositifs spécifiques sur différents thèmes. Et nous travaillons en particulier sur celui de la réussite éducative, mais aussi la gestion urbaine de proximité, et pourquoi pas, demain, des ateliers santé ville et pourquoi pas le territoire zéro chômeur de longue durée ?

Chers collègues, vous l'aurez compris, l'attention portée envers les habitants des quartiers populaires et en particulier des quartiers Porte de Vincennes, Erard, Vallée de Fécamp et Villiot-Bercy ne saurait s'arrêter au calcul gestionnaire de l'État. Non. Nous allons plus loin. C'est pourquoi, dans un objectif de justice sociale et d'équité territoriale, nous prenons nos responsabilités et proposons l'adoption d'une carte parisienne et d'un plan d'action qui correspondent aux réalités que vivent nos concitoyens.

Dans un contexte national de crise, d'aggravation des inégalités et de recul des services publics, nous devons apporter des réponses concrètes. Nous voulons faire plus. Nous voulons faire mieux. Nous voulons faire ensemble. Paris est une ville mixte et populaire, avec des quartiers dans lesquels se mélangent des Parisiens aux trajectoires de vie multiples, aux origines sociales et géographiques variées. Dans nos quartiers cohabite une diversité sociale, de culture, de langue, qui fait toute la richesse et la fierté de notre capitale. C'est notre fierté, c'est notre trésor. Pour autant, nous ne détournons pas le regard et regardons en face les difficultés et les fragilités qui justifient que nous consacrons aujourd'hui davantage de moyens à certains. Chaque Parisien, où qu'il se trouve, doit pouvoir vivre dans de bonnes conditions. Je vous remercie. »

Mme Emmanuelle Pierre-Marie, Maire du 12^e arrondissement, conseillère de Paris :

« Merci beaucoup, Madame Slama. Madame Montandon ? Non, Madame Rota, pardon. »

Mme Ophélie Rota, conseillère **d'arrondissement** :

« Merci, Madame la Maire. Je commence par la fin. Nous voterons pour. Nous croyons aussi à la nécessité de faire plus et de faire mieux pour des Parisiens et des Parisiennes à partir de critères précis qui ont été rappelés, comme l'instruction professionnelle ou des difficultés familiales.



CONSEIL DU 12^{ème} ARRONDISSEMENT

Séance du mardi 18 juin 2024– 19H

En revanche, nous prenons le raisonnement inverse, c'est-à-dire qu'au lieu de nous féliciter d'avoir des quartiers politiques de la ville, nous pourrions nous demander pourquoi et pourquoi encore et pourquoi toujours les mêmes.

Cette délibération permet de parler de quartiers que l'on connaît tous très bien, pour les avoir identifiés comme prioritaires dans nos programmes respectifs depuis plusieurs campagnes municipales que nous avons tous faites. La question est de savoir ce que vous avez raté pour que ces quartiers y soient encore et particulièrement sur le quartier Porte de Vincennes, qui, pour le moment, est particulièrement concerné par ce manque de réussite et qui était pourtant l'une de vos priorités, notamment avec le GPRU. »

Mme Emmanuelle Pierre-Marie, Maire du 12^e arrondissement, conseillère de Paris :

« Merci, Madame Rota. Madame Atlan-Tapiero ? Non ? Oui, c'est vous. Je confirme. Pardon. »

Mme Corinne Atlan-Tapiero, conseillère **d'arrondissement** :

« Merci, Madame la Maire. Merci, Madame Slama. En prolongement de ce que vient de dire ma collègue, Madame Rota, nous sommes assez surpris de cette présentation. D'abord parce qu'il n'y a que quelques quartiers qui sont concernés. Or, si l'on regarde les critères, on ne peut pas imaginer une seconde que ces difficultés ne se rencontrent pas dans d'autres endroits de l'arrondissement et encore plus sur Paris. Lorsque vous faites cette présentation pour pointer quatre quartiers, j'ai envie de vous demander si vous avez songé à la raison de cette situation ? Quelle est votre analyse de vos responsabilités depuis 2001 que vous êtes au pouvoir dans cet arrondissement ? Ne vous demandez-vous pas s'il y a des choses que vous auriez mal faites que l'on compense ici par des petites actions que nous qualifierons de cosmétiques ? J'aime toujours les présentations qui sont faites des délibérations. Je pense que les rédacteurs pourraient être des poètes ou en tout cas des romanciers, parce que les formules « mieux, faire mieux, faire plus, faire ensemble »... Si nous parlons, par exemple, du quartier de la Porte de Vincennes, je n'ai pas le sentiment, lorsqu'il y a des réunions de concertation, que les habitants se sentent associés au projet que vous initiez.

D'ailleurs, nous l'avons vu sur d'autres projets dans d'autres secteurs de l'arrondissement, où vous arrivez avec votre package ficelé, créé en main, et vous créez les conditions d'une consultation factice, puisqu'au final tout est déjà décidé à l'avance.

Évidemment, nous allons voter cette délibération, parce que nous ne pouvons pas considérer qu'il puisse y avoir dans notre arrondissement des quartiers laissés pour compte, mais votre responsabilité dans cette situation est pleine et entière. Et je m'étonne que vous n'ayez évoqué à aucun moment le volet sécurité dans votre exposé. Quand vous vous enorgueillez de la rue aux écoles de Lamoricière, il me semble que les difficultés qu'elles génèrent le soir sont extrêmement importantes, et vous ne les avez absolument pas évoquées.

Nous allons voter, bien sûr, cette délibération, mais il faut cesser de faire beaucoup d'autosatisfaction quand il y a des échecs patents qui vous amènent à prendre de telles dispositions. Merci. »



CONSEIL DU 12^{ème} ARRONDISSEMENT

Séance du mardi 18 juin 2024– 19H

Mme Emmanuelle Pierre-Marie, Maire du 12^e arrondissement, conseillère de Paris :

« Merci, Merci, Madame Atlan-Tapiero. Monsieur Margain ? Non, d'accord, c'était groupé. Merci. Madame Slama pour vous répondre. »

Mme Eléonore Slama, adjointe à la Maire du 12^e arrondissement, conseillère **d'arrondissement, rapporteure** :

« Merci, Madame la Maire. Finalement, nous sommes d'accord avec Madame Rota. Qu'avons-nous raté ? Pourquoi en sommes-nous là ? Je n'ai pas toutes les réponses, mais vous avez raison, tout n'est pas parfait. Bien sûr, nous pouvons toujours être meilleurs. Néanmoins, nous héritons d'une situation. 2001, Paris. Les clés de la capitale sont remises à la gauche, voilà, avec Bertrand Delanoë. Je me reprends, Madame Atlan-Tapiero. Je dis juste que nous héritons aussi d'une histoire. Ces quartiers populaires en périphérie, je parle du quartier de la Porte de Vincennes, par exemple. Les logements qui ont été créés là-bas l'ont été avant 2001. Le rééquilibrage est-ouest entre certains quartiers de la capitale pour éviter de ghettoïser une partie de la population. C'est vraiment notre effort depuis que nous sommes arrivés aux responsabilités dans la capitale.

Depuis 2001, nous rééquilibrons les choses. Nous faisons en sorte de créer du logement social partout, aussi dans le 7^e arrondissement, pas seulement aux portes de Paris, pas que sur les maréchaux. Nous avons depuis 2001 réhabilité complètement les maréchaux en prolongeant le tramway T3. C'est à la fois un mode de transport qui a été installé là, mais c'est aussi une réhabilitation complète du cadre de vie.

Depuis 2001, nous investissons massivement pour ces quartiers, pour la mobilité de ces populations, pour l'amélioration du cadre de vie. Nous rénouvons tout le parc social qui est notre patrimoine commun sur ces portes, en priorité sur ces quartiers périphériques, encore une fois. Quand vous nous dites que c'est une action cosmétique, je ne suis absolument pas d'accord. Nous faisons bien plus qu'une action cosmétique. Encore une fois, nous attaquons un plan global avec l'amélioration du cadre de vie. La rue aux Enfants, cela a été dit, mais pas que. Embellir votre quartier, par exemple, demain. Nous installons de nouveaux équipements publics de proximité, un équipement sportif, cela a été dit. Mais au 15, Carneau, que faisons-nous demain ? La police municipale de proximité. Les services de la propreté. Qu'installons-nous ? Un espace de tiers-lieu avec des services aux habitants très concrets, un espace public numérique, un point d'accès au droit. Voilà notre action, qui est vraiment réelle et absolument pas cosmétique pour le quartier de la Porte de Vincennes.

Le volet sécurité est important. Nous agissons encore une fois là-dessus. Le commissaire en réunion publique est venu porter le bilan de son action. Le commissaire de la police nationale, nous ne mettons en rien le sujet sous le tapis. J'ai quand même centré sur l'action de la Ville de Paris, l'action que nous menons et je ne peux pas encore substituer mes compétences à celles de la police nationale. Mais comme je l'ai dit, nous agissons en partenariat avec l'ensemble des acteurs qui interviennent sur ce terrain, que ce soit l'État via les services de police, que ce soit l'État via le rectorat ou toutes les autres structures qui interviennent sur ces territoires.

Je vous remercie. »



CONSEIL DU 12^{ème} ARRONDISSEMENT

Séance du mardi 18 juin 2024– 19H

Mme Emmanuelle Pierre-Marie, Maire du 12^e arrondissement, conseillère de Paris :

« Merci beaucoup, Madame Slama. Je mets la DDCT 100 aux voix. Qui est pour ? Qui s'abstient ? Qui ne participe pas au vote ? Adopté à l'unanimité. Je vous en remercie. »

Mme Emmanuelle Pierre-Marie, Maire du 12^e arrondissement, propose d'émettre un avis favorable au projet de délibération du conseil de Paris visé en objet, d'approuver le projet de délibération et met aux voix cette proposition.

Résultat du vote :

Nombre de conseillers présents : 24	
Nombre de votants : 29 dont 6 pouvoirs	
Pour : 29	Contre : 00
Abstentions : 00	NPPV : 00
L'avis du conseil d'arrondissement est favorable. La délibération est adoptée.	

(DELIB 12-2024-100 AVIS)

Retour de M. Grégoire, après le vote de la délibération DDCT 20240100.



CONSEIL DU 12^{ème} ARRONDISSEMENT

Séance du mardi 18 juin 2024– 19H

Délibération n°12-2024-DEVE-052 : **Projet d'ouverture au public d'un jardin privé situé au 42-48 rue de Picpus, dans le 12^e arrondissement de Paris.**

Mme Emmanuelle Pierre-Marie, Maire du 12^e arrondissement, conseillère de Paris :

« Nous passons désormais à la DEV 52, projet d'ouverture au public d'un jardin privé situé au 42-48, rue de Picpus dans le 12^e arrondissement de Paris.

Madame Rota et Madame Montandon, vous êtes inscrites sur cette délibération et c'est Monsieur Rouveau qui va nous la présenter. »

M. Nicolas Rouveau, adjoint à la Maire du 12^e **arrondissement, conseiller d'arrondissement**, rapporteur :

« Merci, Madame la Maire. Merci de vous êtes inscrites sur cette délibération qui me permet de parler de ce beau projet pour le quartier Nation-Picpus.

Comme vous savez, depuis le début de la mandature, le projet du garage Picpus nous fait travailler. Dès le début de la mandature, nous avons demandé à Emerige de retirer sa demande de permis de construire pour pouvoir faire une vraie concertation avec les habitantes et les habitants du quartier, ce qui a été fait pendant plus d'un an. Et à l'issue de cette concertation, de nombreux changements ont été effectués dans le projet. Une des demandes importantes des habitants était d'avoir un jardin ouvert sur le quartier, un jardin public, un jardin ouvert, et c'est une demande que la mairie du 12^e a portée fortement auprès du promoteur. Cela est inédit.

Nous avons aujourd'hui une convention qui nous est proposée entre la Ville de Paris et ce promoteur pour ouvrir un jardin public, un jardin ouvert au public toute l'année à cet emplacement du garage Picpus.

Ce sont 1 800 m² de jardin qui vont être ouverts pour le quartier. Nous savons que l'OMS demande 12 m² par habitant d'espace vert, que dans le nouveau PLU bioclimatique, nous devons trouver 300 ha d'espaces verts nouveaux, ouverts au public. Toutes ces petites parcelles un peu partout dans l'arrondissement nous permettent d'atteindre ces objectifs, et de continuer de les atteindre. C'est un projet important qui répond à une demande des habitants et de nos objectifs pour le prochain PLU voté dernièrement.

Je vous remercie. »

Mme Emmanuelle Pierre-Marie, Maire du 12^e arrondissement, conseillère de Paris :

« Merci, Monsieur Rouveau. Madame Rota. »

M. Matthieu Seingier, **conseiller d'arrondissement** :

« Il y a eu une petite inversion. C'est moi qui me suis inscrit. Bien que j'adore les jardins, je ne me suis pas inscrit sur la suivante. Je réserve mon vote à vos explications, parce qu'après avoir bien lu cette délibération, nous avons bien compris qu'il s'agissait du garage Nation, rue Picpus, qu'il était question de la placette publique et qu'un espace de 1 890 m², comme cela vient d'être rappelé, pouvait être végétalisé. Et nous n'avons pas compris si c'était une partie ou l'intégralité qui serait ouverte au public, et surtout à quoi correspondait le financement public, qu'à l'entretien et à



CONSEIL DU 12^{ÈME} ARRONDISSEMENT

Séance du mardi 18 juin 2024– 19H

l'aménagement de la partie publique ou également privée ? Dans la manière dont cela est rédigé, nous pouvons nous poser la question.

Par ailleurs, je m'étonnais sur la durée, puisqu'on nous parle d'une ouverture qui serait prévue après 39 mois de travaux, soit plus de 3 ans, qui courraient eux-mêmes à compter de l'acquisition du terrain auprès de l'EPFIF, qui ne sera réalisée au plus tard de 24 juillet 2027. Pouvez-vous me confirmer que les travaux peuvent durer jusqu'en 2030 ? Merci. »

Mme Emmanuelle Pierre-Marie, Maire du 12^e arrondissement, conseillère de Paris :

« Merci, Monsieur Seingier. Madame Montandon. »

Mme Valérie Montandon, conseillère de Paris :

« Comme mon collègue, Matthieu Seingier, j'ai aussi beaucoup d'interrogations. Lorsque je lis la convention, je constate une répartition des rôles très confuse, que ce soit en matière de gestion et d'entretien des arbres, en gestion, des coûts des plantations, de l'entretien, la propreté, la lutte contre les nuisibles, le règlement intérieur aussi pour les riverains, et quid de la sécurité ? Vous parlez de beaucoup de thématiques, mais qui assure la sécurité ? Je ne l'ai pas forcément vu dans la convention. Est-ce qu'il y a une partie privée ? Est-ce qu'il y a une partie municipale ?

Si nous entrons dans le détail, tout paraît très confus, cela ressemble à une usine à gaz. Quand nous lisons un premier paragraphe, la Ville de Paris assure un entretien horticole régulier des surfaces horticoles et nettoyage de l'espace. Mais un peu plus loin, le coût de fourniture des arbres est à la charge du propriétaire. Ensuite, le choix de fourniture des arbres appartient au propriétaire, mais la Ville peut proposer des essences. À chaque phrase, un coup, c'est la Ville, un coup, c'est le propriétaire. À la fin, nous ne savons plus qui fait quoi.

C'est de la théorie, mais en pratique, cela peut être très compliqué à gérer. Si j'ai bien compris, pour la propreté, le propriétaire maintient l'espace en état de propreté lorsque c'est fermé. Par contre, lorsque c'est public, c'est à la Ville. Mais si le domaine est ouvert et qu'il est sali, et qu'il est après fermé, s'il a été sali pendant l'ouverture du public, mais que c'est fermé, qui va vraiment s'occuper de la propreté ? Nous avons l'impression que cela se contredit à chaque ligne. Vous pouvez voir dans le détail.

J'ai aussi une question vis-à-vis de la durée. Sauf erreur de ma part, j'ai vu que c'était 30 ans la convention, cela me paraît très long. J'ai essayé de regarder s'il y avait des conventions qui avaient été faites sur le même modèle. J'en ai trouvé une à la Bibliothèque nationale de France dans le 2^e arrondissement, c'était moins brouillon. Il y avait une répartition des compétences un peu confuse, mais moins que dans cette convention.

J'ai vu qu'il y avait une durée de 5 ans et je voulais savoir si vous aviez des conventions qui ressemblent à celles-ci, si vous avez déjà un retour d'expérience, parce que celle dont je vous fais référence, avec la Bibliothèque nationale de France, a été signée en mai 2024. Je pense qu'il n'y a pas encore un bilan à faire. Mais je voulais savoir comment vous anticipez cette répartition assez confuse des tâches, des coûts aussi. Et pourquoi une durée aussi longue ? Avez-vous un retour d'expérience sur d'autres conventions ? Je vous remercie. »



CONSEIL DU 12^{ème} ARRONDISSEMENT

Séance du mardi 18 juin 2024– 19H

Mme Emmanuelle Pierre-Marie, Maire du 12^e arrondissement, conseillère de Paris :

« Merci beaucoup, Madame Montandon. Monsieur Rouveau, pour vous répondre. »

M. Nicolas Rouveau, adjoint à la Maire du 12^e **arrondissement, conseiller d'arrondissement, rapporteur** :

« Merci, Madame la Maire. Merci pour vos questions. À la lecture de la convention, j'ai trouvé cela très clair. Je vais vous expliquer, si vous n'avez pas bien saisi. Le projet est sur une parcelle privée. C'est le promoteur privé qui aménage l'espace. Tout ce qui va être les arbres et autres, c'est lui qui va les payer et qui va aménager cet espace. Et le jour où le jardin sera entièrement aménagé, c'est la Ville de Paris qui est en charge de tout ce que vous avez cité : la sécurité, la propreté, la gestion des arbres, de l'espace vert. C'est très bien expliqué.

C'est une gestion comme un jardin public à Paris avec des horaires d'ouverture qui sont les mêmes que les autres jardins publics de Paris et de l'arrondissement. Tout est à la gestion de la Ville de Paris sur cet espace une fois qu'il sera aménagé.

Mais la Ville de Paris ne met pas d'argent dans l'aménagement. C'est le promoteur qui finance ce jardin. Sur la taille, c'est bien 1 800 m², ce qui correspond à tout le jardin à l'intérieur de la parcelle. Il y a des espaces sur les côtés aux extérieurs. Vous avez des cartes qui sont dans le dossier.

Avec les discussions que nous avons eues avec les riverains et autres, et la volonté du promoteur, il y a quelques espaces privés sur la parcelle, des espaces verts privés, parce que ce seraient des recoins difficilement sécurisables. La gestion serait difficile. L'espace vert ouvert au public, c'est ce qu'il y a au centre de la parcelle. Et c'est un peu plus de 1 800 m². Sur la durée de la convention, c'est 30 ans. Je ne peux pas comparer avec d'autres conventions de l'arrondissement. Nous pouvons nous renseigner, nous pourrions vous dire.

Pour vous expliquer sur le calendrier, le début des travaux est conditionné par l'obtention finale du permis de construire. Une fois que les recours seront terminés, pour l'instant le recours est en cours, donc on ne sait pas quand les travaux vont commencer. Une fois que les travaux commenceront, à la fin de ces recours, il y aura trois ans de travaux sur l'ensemble de la parcelle. Et une fois ces trois ans terminés, la convention débutera sur les 30 ans qui sont expliqués.

Pour moi, la convention est très claire, mais nous pourrions en discuter si vous avez d'autres questions. Mais c'est la Ville de Paris qui est à la charge de cet espace vert, comme tout jardin ouvert au public dans l'arrondissement. »

Mme Emmanuelle Pierre-Marie, Maire du 12^e arrondissement, conseillère de Paris :

« Merci, Monsieur Rouveau. Monsieur Seingier, avez-vous une position de vote ? »

M. Matthieu Seingier, **conseiller d'arrondissement** :

« Nous allons nous abstenir. »



CONSEIL DU 12^{ème} ARRONDISSEMENT

Séance du mardi 18 juin 2024– 19H

Mme Emmanuelle Pierre-Marie, Maire du 12^e arrondissement, conseillère de Paris :

« Je mets cette subvention DEVE 52 aux voix. Qui est pour ? Qui s'abstient ? Monsieur Margain. Qui ne participe pas au vote ? Elle est adoptée, je vous en remercie. »

Mme Emmanuelle Pierre-Marie, Maire du 12^e arrondissement, propose d'émettre un avis favorable au projet de délibération du conseil de Paris visé en objet, d'approuver le projet de délibération et met aux voix cette proposition.

Résultat du vote :

Nombre de conseillers présents : 24	
Nombre de votants : 30 dont 6 pouvoirs	
Pour : 24	Contre : 00
Abstentions : 06	NPPV : 00
L'avis du conseil d'arrondissement est favorable. La délibération est adoptée.	

(DELIB 12-2024-101 AVIS)



CONSEIL DU 12^{ème} ARRONDISSEMENT

Séance du mardi 18 juin 2024–19H

Délibération n°12-2024-DEVE-054 : Subventions à sept associations pour soutenir des actions **en faveur d'un jardinage participatif inclusif, solidaire et facteur de bien-être**, d'un montant de 25 665 euros.

M. Jean-Luc Romero-Michel, adjoint à la Maire de Paris, conseiller de Paris, délégué auprès de la Maire du 12^e arrondissement, rapporteur :

Mme Emmanuelle Pierre-Marie, Maire du 12^e arrondissement, propose d'émettre un avis favorable au projet de délibération du conseil de Paris visé en objet, d'approuver le projet de délibération et met aux voix cette proposition.

Résultat du vote :

Nombre de conseillers présents : 23	
Nombre de votants : 30 dont 6 pouvoirs	
Pour : 30	Contre : 00
Abstentions : 00	NPPV : 00
L'avis du conseil d'arrondissement est favorable. La délibération est adoptée.	

(DELIB 12-2024-102 AVIS)

Départ de Mme Montandon (pouvoir donné à M. Margain), après le vote de la délibération DEVE 2024054.



CONSEIL DU 12^{ème} ARRONDISSEMENT

Séance du mardi 18 juin 2024– 19H

Délibération n°12-2024-DEVE-060 : Dénomination jardin Charlotte Valandrey attribuée à l'espace vert situé au 17 rue Hector Malot, dans le 12^e arrondissement de Paris.

Mme Emmanuelle Pierre-Marie, Maire du 12^e arrondissement, conseillère de Paris :

« Nous passons à la DEVE 60, dénomination du jardin Charlotte Valandrey, attribuée à l'espace vert situé au 17, rue Hector-Malot, dans le 12^e arrondissement de Paris. Comme cela tenait beaucoup à cœur à Monsieur Jean-Luc Romero-Michel, je vais lui passer la parole. »

M. Jean-Luc Romero-Michel, adjoint à la Maire de Paris, conseiller de Paris, délégué auprès de la Maire du 12^e arrondissement, rapporteur :

« Merci, Madame la Maire, mes chers collègues. En novembre, au nom de notre majorité, je vous présente un vœu pour inscrire le nom de Charlotte Valandrey dans l'espace public parisien, dans notre cher arrondissement.

C'est avec une grande émotion que je vous présente aujourd'hui cette délibération qui permettra de dénommer le jardin situé 17, rue Hector-Malot, chère Emmanuelle, en hommage à cette femme d'exception que nous avons eu l'honneur ici à plusieurs de connaître. Grâce à cette délibération, le nom de Charlotte côtoiera celui de nombreuses autres femmes, bien souvent invisibilisées, qui ont marqué l'histoire de notre capitale.

J'ai une pensée pour Laurence Patrice qui met toute son énergie pour féminiser le nom de nos rues avec raison, sans oublier, chère Alice, les personnalités LGBTQIA+, qui ont trouvé aussi leur place depuis quelques années à Paris.

La présentation de cette délibération est pour moi l'opportunité d'honorer la mémoire de cette femme qui a marqué notre époque par son courage, son engagement et bien sûr son talent. Charlotte était à la fois une actrice, une chanteuse, une écrivaine et surtout une combattante inlassable contre la maladie et notamment contre le VIH, mais aussi contre les discriminations. Son parcours inspirant aura trouvé dans le cœur des Françaises et des Français une place tout à fait particulière.

Née en 68, dans notre cher 12^e arrondissement, Charlotte Valandrey a grandi et s'est forgée dans les rues que nous connaissons bien. Elle est allée aussi au lycée Paul-Valéry. Alors qu'elle avait à peine 17 ans, elle connaît une gloire très jeune avec le film « Rouge Baiser ». Un an plus tard, elle apprendra sa séropositivité, une épreuve qui aurait pu l'abattre, mais qu'elle a transformée en une force et un combat quotidien que, comme vous le savez toutes et tous sur ces bancs, je partage au plus profond de moi, ayant appris mon infection la même année que Charlotte et avec qui je partageais d'ailleurs le même médecin hospitalier, le professeur Willie Rozenbaum, codécouvreur du virus du VIH.

En 2005, elle annonce publiquement avec beaucoup de courage sa séropositivité dans son autobiographie, « L'amour dans le sang », un ouvrage qui a touché le cœur de nombreux lecteurs et qui a permis de lever le voile sur les réalités vécues par les personnes porteuses du VIH. Comme elle le disait elle-même : *« Je ne veux pas qu'il me pourrisse la vie. Je lui dis régulièrement de se tenir tranquille. »*

Charlotte Valandrey aura été la première femme séropositive greffée du cœur en France après que la trithérapie aura malheureusement épuisé son cœur. Ce cœur d'occasion, comme elle



CONSEIL DU 12^{ème} ARRONDISSEMENT

Séance du mardi 18 juin 2024– 19H

aimait le qualifier, l'accompagnera plusieurs années avec succès. Malheureusement, le 13 juillet 2022, à 53 ans, elle nous quitte.

Fervente militante, Charlotte Valandrey s'est battue non seulement contre la maladie, mais aussi contre la stigmatisation des personnes vivant avec le VIH. J'ai d'ailleurs eu l'honneur d'animer la première réunion qu'elle a faite sur cette question. Elle travaillait aussi sans relâche pour sensibiliser à l'importance du don d'organe. Elle était la marraine de la Fondation Greffe de Vie. Son témoignage et son engagement ont contribué à changer les mentalités et à faire avancer la lutte contre les discriminations.

Comme l'a souligné le Sidaction, Charlotte a été une grande et inlassable témoin de la vie avec le VIH et a ainsi permis de faire avancer le combat contre la stigmatisation. La Ville de Paris a toujours été un bastion de la lutte contre le VIH. Nous avons connu des décennies de grands progrès, mais aussi des moments de profondes douleurs. Entre 89 et 96, nous serons en Europe la capitale la plus touchée par le VIH, avec 10 000 Parisiennes et Parisiens qui succomberont de cette maladie.

Mais nous avons su prendre ce défi de santé publique à bras le corps grâce à la déclaration de Paris, qu'avait voulue la Maire de Paris en 2014. Nous célébrons les 10 ans cette année, le 1er décembre, et avec la création de Paris Sans Sida, qui est aujourd'hui présidée par une personne qui vit avec le VIH. Et je crois que c'est important, le courageux activiste Christophe Martet ancien président d'ActUp.

Engagée et consciente de son héritage dans la lutte contre le VIH, notre Ville actait sur nos propositions en 2021 la création d'une place des combattantes et des combattants du Sida, un lieu dédié à la mémoire de toutes celles et tous ceux qui sont touchés par cette épidémie. Aujourd'hui, il faut rappeler que ce sont 40 millions de personnes qui sont mortes dans le monde. Et hier, avec la Maire Emmanuelle, nous présidions à la sortie du guide API, qui nous rappelle à quel point le VIH nous concerne encore aujourd'hui, avec 39 millions de personnes qui vivent avec ce virus dans le monde et près de 170 000 en France.

Aujourd'hui, nous avons l'opportunité de rappeler ce combat et de rendre hommage à une figure emblématique qui a incarné ce courage et cette résilience, Charlotte Valandrey. Par cette délibération, nous demandons à ce que son souvenir et son engagement portent leur marque dans notre espace public. Et en vous présentant cette délibération, j'ai une pensée pour sa fille Tara et pour son papa. J'aime cette phrase de Jeanne Moreau. « On ne meurt que si l'on nous oublie. »

En tant qu'élus du 12^e arrondissement, nous avons la responsabilité de célébrer, de préserver la mémoire de celles et ceux qui ont marqué notre histoire par leur courage et leur détermination. Honorer Charlotte Valandrey, c'est honorer toutes les personnes qui continuent de lutter contre le VIH SIDA et contre les discriminations. C'est aussi l'assurance de ne jamais oublier une femme, une femme exceptionnelle. Je vous remercie d'adopter cette délibération. Je vous remercie. »

Mme Emmanuelle Pierre-Marie, Maire du 12^e arrondissement, conseillère de Paris :

« Merci, cher Jean-Luc, pour cet émouvant témoignage. Bravo. Je mets la DEV 60 aux voix. Qui s'abstient ? Qui ne participe pas au vote ? C'est adopté à l'unanimité. Je vous en remercie et vivement l'inauguration de cet endroit. »



CONSEIL DU 12^{ÈME} ARRONDISSEMENT

Séance du mardi 18 juin 2024–19H

Mme Emmanuelle Pierre-Marie, Maire du 12^e arrondissement, propose d'émettre un avis favorable au projet de délibération du conseil de Paris visé en objet, d'approuver le projet de délibération et met aux voix cette proposition.

Résultat du vote :

Nombre de conseillers présents : 23	
Nombre de votants : 30 dont 7 pouvoirs	
Pour : 30	Contre : 00
Abstentions : 00	NPPV : 00
L'avis du conseil d'arrondissement est favorable. La délibération est adoptée.	

(DELIB 12-2024-103 AVIS)

Sortie de Mrs Romero-Michel et Grégoire, après le vote de la délibération DEVE 20240060.



CONSEIL DU 12^{ème} ARRONDISSEMENT

Séance du mardi 18 juin 2024– 19H

Délibération n°12-2024-DEVE-061 : Dénomination Solange Faladé attribuée à l'espace vert situé au 30 rue du Rendez-vous, dans le 12^e arrondissement de Paris

Mme Emmanuelle Pierre-Marie, Maire du 12^e arrondissement, conseillère de Paris :

« Nous passons désormais à la DEVE 61 pour la dénomination d'une autre femme qui nous tient à cœur et que nous avons découverte aussi dans ce conseil d'arrondissement, qui est Solange Faladé, attribuée à l'espace vert situé au 30, rue du Rendez-Vous dans le 12^e arrondissement de Paris.

Monsieur Margain, vous êtes inscrit sur cette délibération et je vais laisser Monsieur Marque nous la présenter. »

M. Sébastien Marque, conseiller d'arrondissement, délégué auprès de la Maire du 12^e arrondissement, rapporteur :

« Merci, Madame la Maire. Comme vous l'avez rappelé, nous avons voté le vœu qui nommait, du nom de Solange Faladé, l'extension du jardin Debergue. Il s'agit ici de vous présenter la délibération qui fait suite à ce vœu, afin qu'il soit ensuite présenté au conseil de Paris. Et nous pourrions enfin nommer réellement, concrètement, l'espace du nom de Solange Faladé. En attendant, le jardin, lui, ne va pas attendre que le nom de Solange Faladé ait été validé par le conseil de Paris, suite à notre validation ici. Il y a déjà une inauguration du jardin Debergue qui se fera le 21 juin, de mémoire.

Je ne sais pas quelle est la question de Monsieur Margain, sur cette délibération, qui devrait glisser de soi, puisque tout le monde avait voté. Mais je suis à l'écoute.

Mme Emmanuelle Pierre-Marie, Maire du 12^e arrondissement, conseillère de Paris :

« Nous allons donc découvrir la question de Monsieur Margain sur cette délibération. »

M. Margain, conseiller de Paris :

« Non, il ne s'agit pas du tout d'une question. Je voulais vous témoigner notre grande réjouissance face à cette nomination d'une femme tout à fait exceptionnelle, qui a vraiment marqué une époque. Et surtout, et c'est ce que j'aurais voulu amener un peu dans ce conseil, quand nous regardons son histoire, elle était fille d'un fonctionnaire français, du Bénin. Elle était petite-fille du roi du Bénin que la France avait exilé. Nous voyons toutes ces complications que peut apporter une colonisation. À certaines époques, nous faisons des choix, des choix historiques. Ces choix historiques, forcément, ne portent pas que du négatif puisqu'ils créent et ils donnent la possibilité à des gens de faire des études, d'être très brillants et de représenter leur continent dans le pays qui les a colonisés. Je voulais simplement dire que si cela pouvait apporter un tout petit peu d'apaisement dans notre société actuelle, de voir que tout colonialisme n'a pas été effroyable. Il est souvent alimenté que de haine, que de rancœur, que d'amertume, quelquefois, il y a aussi des belles histoires. Je me réjouis. Merci. »



CONSEIL DU 12^{ÈME} ARRONDISSEMENT

Séance du mardi 18 juin 2024– 19H

Mme Emmanuelle Pierre-Marie, Maire du 12^e arrondissement, conseillère de Paris :

« Merci. Je suis pas sûre que, vu les clameurs, que tout le monde partage. Monsieur Marque. »

M. Sébastien Marque, conseiller d'arrondissement, délégué auprès de la Maire du 12^e arrondissement, rapporteur :

« Merci, Monsieur Margain, de cette première partie, en tout cas. Car cela reflète assez ce qui s'est dit lors du précédent Conseil, et même avec de jolis échanges et une proposition de continuer l'étude du débat, surtout, le plus large possible sur la vision que l'on peut avoir aujourd'hui du colonialisme du passé, mais surtout du colonialisme actuel et du colonialisme, je ne l'espère pas, futur. Effectivement, c'est également un moyen d'apaiser. Et c'était également le cas d'une délibération, pour Adi et Gilberte Steg, qui est également un bon moyen de montrer de l'apaisement dans notre société. Merci. »

Mme Emmanuelle Pierre-Marie, Maire du 12^e arrondissement, conseillère de Paris :

« Merci. Je vais donc mettre cette DEVE 61 aux voix. Qui est pour ? Qui s'abstient ? Qui ne participe pas au vote ? Elle est donc adoptée à l'unanimité. »

Mme Emmanuelle Pierre-Marie, Maire du 12^e arrondissement, propose d'émettre un avis favorable au projet de délibération du conseil de Paris visé en objet, d'approuver le projet de délibération et met aux voix cette proposition.

Résultat du vote :

Nombre de conseillers présents : 21	
Nombre de votants : 28 dont 7 pouvoirs	
Pour : 28	Contre : 00
Abstentions : 00	NPPV : 00
L'avis du conseil d'arrondissement est favorable. La délibération est adoptée.	

(DELIB 12-2024-104 AVIS)



CONSEIL DU 12^{ème} ARRONDISSEMENT

Séance du mardi 18 juin 2024– 19H

Délibération n°12-2024-DFPE-016 : Subvention, d'un montant de 88 279 euros, avenant n° 4 à **l'association "Relais 59", dans le 12e arrondissement, pour la halte-garderie** située 1 rue Hector Malot, dans le 12e arrondissement de Paris.

Mme Emmanuelle Pierre-Marie, Maire du 12^e arrondissement, conseillère de Paris :

« Passons à la DFPE 16. Subvention d'un montant de 88 279 euros, avenant numéro 4 à l'association Relais 59, dans le 12^e arrondissement, pour la halte-garderie située 1, rue Hector-Malot, dans le 12^e.

Madame Dallot pour nous la présenter. Madame Atlan-Tapiero, vous êtes inscrite sur cette délibération. »

Mme Jeanne Dallot, adjointe à la Maire du 12^e arrondissement, **conseillère d'arrondissement**, rapporteure :

« Cette convention d'une durée de 3 ans va prendre fin au 31 décembre 2024. Le contrat avec l'association consiste à d'accueillir 18 enfants parisiens, accueil collectif. Cette subvention de 88 000 euros et quelques va permettre de terminer l'année 2024. L'association s'engage à un taux de fréquentation. Pour rappel, c'est une association qui a eu des difficultés au moment du Covid. Et ils sont venus vers nous. Maintenant, dans la commission crèche, nous attribuons des places quand ils en ont besoin. Le nombre de places correspond aux 18 enfants sur les 18 places. Je ne sais pas quelle est votre question, Madame Atlan-Tapiero. »

Mme Emmanuelle Pierre-Marie, Maire du 12^e arrondissement, conseillère de Paris :

« Merci, Madame Dallot. Nous allons découvrir la question de Madame Atlan-Tapiero tout de suite. »

Mme Corinne Atlan-Tapiero, conseillère **d'arrondissement** :

« Merci, Madame la Maire. Merci, Madame Dallot, de votre présentation. Nous allons voter cette subvention.

Mais nous souhaitons attirer votre attention sur une vraie problématique. Les difficultés de cette association ne remontent pas au Covid. Cette association est en cessation de paiement. Elle a une situation financière extrêmement précaire. Les fonds associatifs hors subvention sont de moins 586 000 euros, je vous fais cadeau des brouettes, et d'un fonds de roulement négatif. Ils ont un important encours de dette à court terme et un important découvert bancaire. Nous avons 18 places. Nous ne connaissons pas le taux d'occupation.

Nous nous demandons au sein de notre groupe jusqu'à quand la mairie va abonder cette association qui n'arrive pas à se redresser financièrement. Cela pose une vraie difficulté. Visiblement, il y a une très importante masse salariale. Peut-être qu'il y a des choses à faire. Le rapport du commissaire aux comptes est plus que prudent, voire même inquiétant. La Ville devrait vraiment proposer un accompagnement économique, parce que nous ne pourrions pas continuer à financer une association avec autant de déficit depuis autant d'années. Je vous remercie. »



CONSEIL DU 12^{ème} ARRONDISSEMENT

Séance du mardi 18 juin 2024– 19H

Mme Emmanuelle Pierre-Marie, Maire du 12^e arrondissement, conseillère de Paris :

« Merci, Madame Atlan-Tapiero. Je vais vous donner des éléments de contexte pour avoir beaucoup suivi le dossier, et remercier aussi Madame Dallot, mais aussi mon cabinet, notamment Alan Volant et Winnie Ebanda, parce que nous avons suivi ce dossier qui ne dure pas depuis tant d'années.

Il y a eu une mauvaise gestion au mauvais moment dans la période du Covid qui a mis à mal cette association qui a plus de 30 ans, qui a toujours eu une bonne santé financière et qui a fait les mauvais choix ou qui a eu plusieurs situations complexes.

Néanmoins, depuis le début de cette mandature, nous avons remis une direction, un conseil d'administration. D'ailleurs, je vais remercier aussi Sandrine Charnoz, qui s'est personnellement impliquée sur ce sujet. Nous avons eu aussi des garanties et notamment salariales, puisqu'il y avait eu des embauches peut-être un peu précipitées.

Nous sommes plusieurs, la CAF, la mairie, l'Hôtel de Ville via la DSOL, mais aussi la Fondation des centres sociaux pour les accompagner dans une sortie favorable. Certes, leur santé financière n'est pas encore au beau fixe et elle ne le sera pas avant plusieurs années, mais nous avons mis en place un process pour qu'ils sortent de cette situation. Et toutes les garanties ont été non seulement données par l'association, mais elles sont accompagnées par toutes ces institutions. Je vais laisser Madame Dallot, si elle veut compléter ma réponse. Non. Comptez sur nous. Nous avons suffisamment, j'allais dire, mouillé le maillot, pour sauver cette association, qui est une institution dans le 12^e, et sur laquelle nous avons plusieurs garanties. Vous allez voir pendant quelques années une situation financière un peu alarmante, mais qui est bien sous contrôle.

Je vais mettre cette DFPE 16 aux voix. Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne participe pas au vote ? C'est adopté.

Je vous en remercie. Et je salue aussi, j'aurais dû aussi commencer par-là, le travail de cette association, qui tient un rôle majeur, notamment dans l'arrondissement et une partie de l'arrondissement. »

Mme Emmanuelle Pierre-Marie, Maire du 12^e arrondissement, propose d'émettre un avis favorable au projet de délibération du conseil de Paris visé en objet, d'approuver le projet de délibération et met aux voix cette proposition.

Résultat du vote :

Nombre de conseillers présents : 21	
Nombre de votants : 28 dont 7 pouvoirs	
Pour : 28	Contre : 00
Abstentions : 00	NPPV : 00
L'avis du conseil d'arrondissement est favorable. La délibération est adoptée.	

(DELIB 12-2024-105 AVIS)



CONSEIL DU 12^{ème} ARRONDISSEMENT

Séance du mardi 18 juin 2024– 19H

Délibération n°12-2024-DJS-082 : Subventions d'un montant de 279 000 euros conventions et avenants avec soixante-quinze associations de jeunesse à Paris Centre, dans les 6e, 9e, 10e, 11e, 12e, 13e, 14e, 17e, 18e, 19e, et 20e arrondissements de Paris au titre de l'accès des jeunes à la culture.

Mme Emmanuelle Pierre-Marie, Maire du 12^e arrondissement, conseillère de Paris :

« Je vais mettre désormais aux voix la DGS 82, subventions d'un montant de 279 000 euros, conventions et avenants avec 75 associations de jeunesse à Paris. Je pense que cela va plaire à Monsieur Margain, étant donné tous les arrondissements qui sont cités, au titre de l'accès des jeunes et de la culture. D'ailleurs, Monsieur Margain est inscrit sur cette délibération, mais je vais d'abord laisser Madame Comushian nous la présenter. »

Mme Anouchka Comushian, adjointe à la Maire du 12^e arrondissement, conseillère **d'arrondissement, rapporteure** :

« Merci, Madame la Maire. Comme vous l'avez dit, il s'agit d'une délibération pour l'accès des jeunes à la culture, qui autorise le versement de subventions au titre de l'accès à la culture, aux sports et aux vacances pour plusieurs associations parisiennes.

Dans notre arrondissement, il est proposé d'attribuer une subvention de 2 000 euros à l'association Les 12 sourires, que nous connaissons très bien, puisque c'est une association du quartier Erard-Charenton, avec des personnes qui sont bénévoles et qui donnent beaucoup de leur temps et de leur engagement pour mettre en place de nombreux événements autour de la culture, de l'accès aux loisirs, pour la prévention des rixes, de la santé mentale, de l'orientation, de l'insertion, qui font vivre une bonne partie de notre arrondissement. Et 2 000 euros à l'association CASP, qui est domiciliée dans le 12^e, mais qui gère un équipement, un centre social dans le centre de Paris. Je vous remercie. »

Mme Emmanuelle Pierre-Marie, Maire du 12^e arrondissement, conseillère de Paris :

« Merci, Monsieur Margain ? »

M. Margain, conseiller de Paris :

« Vous avez imaginé ce que j'allais dire. Sur les 75 associations, il y en a deux dans l'arrondissement. J'ai tout dit. »

Mme Emmanuelle Pierre-Marie, Maire du 12^e arrondissement, conseillère de Paris :

« Tout est dit. Je vais mettre la DGS 82 aux voix, qui est pour ? Qui s'abstient ? Vous vous absteniez, Monsieur Margain ? Vous êtes pour ? Qui s'abstient ? Qui ne participe pas aux voix ? Elle est donc adoptée à l'unanimité, et je vous en remercie. »



CONSEIL DU 12^{ÈME} ARRONDISSEMENT

Séance du mardi 18 juin 2024–19H

Mme Emmanuelle Pierre-Marie, Maire du 12^e arrondissement, propose d'émettre un avis favorable au projet de délibération du conseil de Paris visé en objet, d'approuver le projet de délibération et met aux voix cette proposition.

Résultat du vote :

Nombre de conseillers présents : 21	
Nombre de votants : 28 dont 7 pouvoirs	
Pour : 28	Contre : 00
Abstentions : 00	NPPV : 00
L'avis du conseil d'arrondissement est favorable. La délibération est adoptée.	

(DELIB 12-2024-106 AVIS)

Retour de Mrs Romero-Michel et Grégoire après le vote de la délibération DJS 20240082.



CONSEIL DU 12^{ÈME} ARRONDISSEMENT

Séance du mardi 18 juin 2024–19H

Délibération n°12-2024-DSOL-028 : Subventions à seize associations et convention ou avenant **avec huit d'entre elles pour leurs actions inclusives en direction des personnes en situation de handicap.**

Mme Emmanuelle Pierre-Marie, Maire du 12^e arrondissement, conseillère de Paris :

« Nous passons à la DSOL 28, subvention à 16 associations et conventions ou avenants, avec 8 d'entre elles pour leur action inclusive en direction des personnes en situation de handicap. Monsieur Margain est également inscrit. »

M. Margain, conseiller de Paris :

« Il y a des erreurs d'inscription sur la 28 et sur la DU 73. »

Mme Emmanuelle Pierre-Marie, Maire du 12^e arrondissement, conseillère de Paris :

« Vous êtes désinscrit sur la DSOL ». »

Mme Emmanuelle Pierre-Marie, Maire du 12^e arrondissement, propose d'émettre un avis favorable au projet de délibération du conseil de Paris visé en objet, d'approuver le projet de délibération et met aux voix cette proposition.

Résultat du vote :

Nombre de conseillers présents :	
Nombre de votants : 30 dont 7 pouvoirs	
Pour : 30	Contre : 00
Abstentions : 00	NPPV : 00
L'avis du conseil d'arrondissement est favorable. La délibération est adoptée.	

(DELIB 12-2024-107 AVIS)



CONSEIL DU 12^{ème} ARRONDISSEMENT

Séance du mardi 18 juin 2024– 19H

Délibération n°12-2024-DSOL-106 : Subvention aux associations chargées de la prévention des rixes inter-quartiers entre jeunes et des conduites à risques.

Mme Emmanuelle Pierre-Marie, Maire du 12^e arrondissement, conseillère de Paris :

« Je passe à la DSOL 106, sur la subvention aux associations chargées de la prévention des rixes inter-quartiers entre jeunes et les conduites à risque. Là, vous êtes bien inscrit. Et c'est Monsieur Pierrick Paris pour nous la présenter. Je suis désolée, Madame Kopoka, vous étiez prête, mais Monsieur Margain s'est désinscrit. Monsieur Paris. »

M. Pierrick Paris, adjoint à la Maire du 12^e **arrondissement, conseiller d'arrondissement, rapporteur** :

« Merci, Madame la Maire. Mes chers collègues, il s'agit de la délibération annuelle concernant notre batterie de subvention aux associations contribuant à la stratégie parisienne de prévention des rixes mise en place depuis 2019. Vous voyez de quoi il s'agit.

Dans le 12^e arrondissement, plus spécifiquement, les associations que nous aidons et qui sont nos partenaires habituels, que ce soit dans l'espace public, en milieu scolaire, dans les structures associatives pour sensibiliser les jeunes et aider à la prévention des rixes, sont la Fondation Jeunesse Feu Vert, le club de prévention qui intervient sur le territoire du 12^e arrondissement pour diverses actions de sensibilisation, le Relais 59, le centre social que nous ne présentons plus, qui propose une action « moins de risque pour les rixes ».

L'association APSAJ, et notamment dans le cadre de la mission Papillagou qui intervient dans les établissements scolaires à destination des élèves de 6e et de 5e. C'est toujours un plaisir pour moi d'évoquer à chaque fois que j'en ai l'occasion dans ce conseil d'arrondissement l'association HDJ, Hismaël Diabley Junior. Je vais vous le redire, il s'agit d'une association fondée par deux parents, dont le fils en 2018, le jeune Hismaël, a été victime à l'occasion d'une rixe d'un coup de couteau mortel rue de la Roquette, et depuis cette année-là, ses parents se sont engagés en fondant cette association. Il faut vraiment les voir, déjà vous en parler à vous, c'est déjà émouvant, mais surtout parler, les voir intervenir en milieu scolaire, les voir intervenir dans l'espace public, comme je l'ai dit, les voir intervenir au cours de divers événements, notamment organisés par le Café Maya Angelou, qui est une structure importante dans notre arrondissement... Quand ils prennent la parole, les jeunes ne ressortent pas de la réunion totalement identique. C'est une vraie action efficace dans cette action de prévention des rixes.

Enfin, après ce long hommage à l'association HDJ, l'association Les Agents Réunis, qui mène des projets d'action culturelle dans l'espace public parisien. Voilà pour ce qui concerne le 12^e arrondissement. »

Mme Emmanuelle Pierre-Marie, Maire du 12^e arrondissement, conseillère de Paris :

« Merci, Monsieur Paris. Monsieur Margain. »



CONSEIL DU 12^{ème} ARRONDISSEMENT

Séance du mardi 18 juin 2024– 19H

M. Margain, conseiller du de Paris :

« Je vous remercie, Madame la Maire. Au-delà du fait qu'encore une fois, on nous demande notre avis sur des associations que nous ne connaissons pas dans les arrondissements d'à côté, j'aurai deux, trois questions à vous poser, parce que nous vous avons alertés dans d'autres années sur ces associations chargées de la prévention des risques, et nous avons remarqué que vous aviez contracté des accords avec des associations assez jeunes en matière d'historique de savoir-faire, et avec un passé qui était, somme toute, puisqu'elles étaient jeunes ou en création, pas facile pour éventuellement prévoir des défaillances.

À la lecture de plusieurs années, auriez-vous quelques éléments chiffrés à nous donner ? Parce que nous ne pouvons pas dire qu'il n'y a pas de rixes, mais s'ils n'existaient pas, il n'y en aurait pas beaucoup plus ? Dans l'opposition, compte tenu du fait que nous n'avons pas accès à ces projets, nous avons des difficultés à apprécier la qualité de ces associations sur lesquelles vous avez pris un risque, qui œuvrent aujourd'hui avec vous. Quels sont les curseurs que vous pourriez nous donner pour mesurer que tout ne fonctionne pas si mal ? Même si nous savons tous que ces problématiques de rixes sont des problématiques urbaines très complexes, très variées, et certainement pas finies. »

Mme Emmanuelle Pierre-Marie, Maire du 12^e arrondissement, conseillère de Paris :

« Merci beaucoup, Monsieur Margain. Je vais mettre la DSOL 106 aux voix. Pardon, excusez-moi, Monsieur Margain. »

M. Pierrick Paris, adjoint à la Maire du 12^e **arrondissement, conseiller d'arrondissement, rapporteur** :

« Merci, Madame la Maire. Monsieur Margain, à titre personnel, je suis très modeste sur le fait qu'il n'y aura jamais de rixes. Il y a eu une rixe extrêmement grave, pas mortelle, mais extrêmement grave en 2021, qui a duré sur plusieurs jours. Depuis lors, de ce point de vue, cela se passe plutôt bien, mais il y en aurait-il une demain ou pas ? Il y en a eu dans le 15^e, il y en a eu dans le 17^e, la plus récente a eu lieu dans le 18^e. Je pense que ces actions sont utiles, parce qu'au-delà de ce qui vous est visible, à savoir le texte écrit d'une délibération, je peux vous dire qu'au quotidien, ce risque de rixes, je recommence, existe, et que, comme je vous l'ai déjà dit lors de précédentes séances, nous parlons des trains qui arrivent en retard, et s'il y avait une rixe mortelle, nous aurions raison d'en parler, mais nous parlons plus rarement des trains qui arrivent à l'heure.

Avec la Maire du 12^e arrondissement, avec le commissariat, la police municipale, grâce aux dispositifs que nous avons mis en place d'information et de partage d'informations avec les diverses structures que je vous appelle à subventionner, nous avons évité énormément de rixes, mais cela n'est pas public. Je ne sais pas si c'est une évaluation nécessaire pour vous.

Quant aux associations qu'on vous propose de plus précisément de subventionner, elles sont jeunes, mais il faut bien commencer à un moment donné à subventionner. Il y a toujours une première année de subvention. Ce n'est pas franchement le cas des associations qui sont proposées dans cette délibération. Je pense au club de prévention qui intervient depuis maintenant de nombreuses années. Je pense à HDJ qui intervenait peut-être moins



CONSEIL DU 12^{ème} ARRONDISSEMENT

Séance du mardi 18 juin 2024– 19H

spécifiquement dans le 12^e, mais qui est bien connu. Je vous l'ai décrite. Je pense au Relais 59 qu'on ne décrit plus.

Et puisque vous voulez des bilans d'activité et que l'année dernière, vous m'aviez interpellé sur le club de prévention Jeunesse Feu Vert, dont vous regrettiez que le rapport d'activité n'était pas joint à la délibération et je vous l'avais promis le plus tôt possible, je vous transmettrai le rapport d'activité du club de prévention Jeunesse Feu Vert.

En redonnant le micro à la Maire du 12^e arrondissement, je me lève et je viens vous le remettre directement. Vous pourrez ainsi juger par vous-même. »

Mme Emmanuelle Pierre-Marie, Maire du 12^e arrondissement, conseillère de Paris :

« Bravo, Monsieur Paris. »

M. Margain, conseiller de Paris :

« Enfin, la démocratie arrive. »

Mme Emmanuelle Pierre-Marie, Maire du 12^e arrondissement, conseillère de Paris :

« Non, je ne peux pas vous laisser dire cela, Monsieur Margain. Soyez bon joueur. Effectivement, c'est de l'humour. Mais j'espère que vous avez Noël avant l'heure. Sachez que c'est un gros investissement. Je remercie vraiment Monsieur Paris sur ce volet comme sur d'autres, parce qu'il n'est pas simple. Je mets cette DSOL 106 aux voix. Qui est pour ? Qui s'abstient ? Qui ne participe pas au vote ? C'est adopté. Je vous en remercie. »

Mme Emmanuelle Pierre-Marie, Maire du 12^e arrondissement, propose d'émettre un avis favorable au projet de délibération du conseil de Paris visé en objet, d'approuver le projet de délibération et met aux voix cette proposition.

Résultat du vote :

Nombre de conseillers présents : 22	
Nombre de votants : 29 dont 7 pouvoirs	
Pour : 29	Contre : 00
Abstentions : 00	NPPV : 00
L'avis du conseil d'arrondissement est favorable. La délibération est adoptée.	

(DELIB 12-2024-108 AVIS)



CONSEIL DU 12^{ème} ARRONDISSEMENT

Séance du mardi 18 juin 2024–19H

Délibération n°12-2024-DU-073 : Gare de Lyon - Projet Côté Seine, dans le 12^e arrondissement
- Déclassement du domaine public routier et cession d'emprises rue de Bercy et rue de Rambouillet, dans le 12^e arrondissement de Paris.

M. Nicolas Rouveau, adjoint à la Maire du 12^e **arrondissement, conseiller d'arrondissement,**
rapporteur :

Mme Emmanuelle Pierre-Marie, Maire du 12^e arrondissement, propose d'émettre un avis favorable au projet de délibération du conseil de Paris visé en objet, d'approuver le projet de délibération et met aux voix cette proposition.

Résultat du vote :

Nombre de conseillers présents : 22	
Nombre de votants : 29 dont 7 pouvoirs	
Pour : 29	Contre : 00
Abstentions : 00	NPPV : 00
L'avis du conseil d'arrondissement est favorable. La délibération est adoptée.	

(DELIB 12-2024-109 AVIS)

Sortie de M. Paris (pouvoir de Mme Komitès), après le vote de la délibération DU 20240073.



CONSEIL DU 12^{ÈME} ARRONDISSEMENT

Séance du mardi 18 juin 2024 – 19H

Mme Emmanuelle Pierre-Marie, Maire du 12^e arrondissement, conseillère de Paris :

Délibération n°12-2024-DVD-074 : “Fonds vert” - Secteur Orgues de Flandre dans le 19^e arrondissement - Place Félix Eboué, dans le 12^e arrondissement - Signature de deux **conventions définissant les modalités de l'aide attribuée par l'État.**

« Nous passons à la dernière délibération avec inscription. C'est la DVD 74, Fonds Vert, secteur Orgues de Flandre dans le 19^e arrondissement. Place Félix Eboué dans le 12^e, signature de deux conventions définissant les modalités de l'aide attribuée par l'État. C'est Monsieur Delmestre qui va nous la présenter.

Madame Atlan-Tapiero, vous êtes inscrite sur cette délibération. Monsieur Delmestre, c'est à vous. »

M. Mathieu Delmestre, adjoint à la Maire du 12^e **arrondissement, conseiller d'arrondissement**, rapporteur :

« Merci, Madame la Maire. Une présentation rapide. Il y a deux projets. Un qui concerne le 19^e et un qui concerne la place Félix Eboué. Le ministère de l'Écologie a mis en place un fonds d'accélération de la transition écologique dans les territoires, ce qu'il appelle le Fonds Vert. À ce titre, la délibération propose l'autorisation de signer ces deux conventions, notamment pour la place Félix Eboué. Nous pouvons revenir sur le projet, si vous le souhaitez. Il prévoit notamment la création d'un terre-plein central d'environ 4 000 m², dont 1 000 d'espaces végétalisés et de l'implantation de 40 à 60 arbres. »

Mme Emmanuelle Pierre-Marie, Maire du 12^e arrondissement, conseillère de Paris :

« Merci, Monsieur Delmestre. Madame Atlan-Tapiero. »

Mme Corinne Atlan-Tapiero, conseillère **d'arrondissement** :

« Merci, Madame la Maire. Effectivement, nous avons vu cette délibération avec intérêt. Il s'agit de renaturation. J'aime beaucoup ces nouveaux vocables. Il serait dommage de ne pas utiliser une subvention proposée par l'État.

Vous connaissez nos critiques et même notre opposition à ce réaménagement qui, selon nous, a été fait un peu trop vite, un peu contre l'avis des habitants, ce qui va à l'encontre des grandes intentions et des grandes déclarations qui sont faites.

Ce qui nous interpelle dans la présentation qui est faite, ce n'est pas le montant, ce n'est pas la contestation de ce fonds vert, c'est que vous annonciez planter 40 à 60 arbres. Vous avez évoqué il y a peu, je ne vous dis pas vous précisément, la difficulté de permettre à des arbres de s'enraciner. Si autour de la place, il fallait mettre 60 pots d'arbres avec pour chacun une surface de 16 mètres carrés, si tous les 16 mètres carrés, nous avons un pot d'arbre, cela sera curieux autour de la fontaine.

Nous voulons savoir si vous avez d'ores et déjà des garanties sur le fait que planter des arbres en pleine terre autour de cette place est désormais possible ou non. Et à quel moment ? On nous



CONSEIL DU 12^{ème} ARRONDISSEMENT

Séance du mardi 18 juin 2024– 19H

avait raconté la même histoire pour la place de la Bastille, mais au moment de la réalisation, c'était impossible.

Je voudrais savoir jusqu'à quel moment vous allez soutenir qu'il est possible d'enraciner des arbres. Je vous remercie. »

Mme Emmanuelle Pierre-Marie, Maire du 12^e arrondissement, conseillère de Paris :

« Je vous rassure, il n'y aura plus jamais d'arbre en pot. Cela n'existe plus sous cette mandature et il n'y a pas eu d'exemple en ce sens. Et nous ne plantons des arbres que si la pleine terre est bien garantie. Je vais laisser Monsieur Delmestre y répondre. »

M. Mathieu Delmestre, adjoint à la Maire du 12^e **arrondissement, conseiller d'arrondissement, rapporteur** :

« Merci, Madame la Maire. Pour vous répondre, Madame Atlan-Tapiero, à quel moment nous y allons y renoncer ? Nous n'y renoncerons pas. En l'occurrence, c'est la DEV qui a travaillé sur le projet avec SAGP. Nous faisons confiance aussi à nos services. Il y aura bien entre 40 et 60 arbres qui seront plantés, comme l'a dit Madame la Maire, en pleine terre. C'est notamment pour cela que le budget aussi suffit, qui peut paraître important pour une place, mais c'est aussi lié au fait qu'il faut planter dans des choses qui soient adaptées à ce type de place. »

Mme Emmanuelle Pierre-Marie, Maire du 12^e arrondissement, conseillère de Paris :

« Je vais mettre cette DVD 74 aux voix. Qui est pour ? Qui s'abstient ? Qui ne participe pas au vote ? Elle est donc adoptée à l'unanimité. Je vous en remercie. »

Mme Emmanuelle Pierre-Marie, Maire du 12^e arrondissement, propose d'émettre un avis favorable au projet de délibération du conseil de Paris visé en objet, d'approuver le projet de délibération et met aux voix cette proposition

Résultat du vote :

Nombre de conseillers présents : 21	
Nombre de votants : 27 dont 6 pouvoirs	
Pour : 27	Contre : 00
Abstentions : 00	NPPV : 00
L'avis du conseil d'arrondissement est favorable. La délibération est adoptée.	

(DELIB 12-2024-110 AVIS)

Retour de M. Paris (pouvoir de Mme Komites), après le vote de la délibération DVD 20240074.



CONSEIL DU 12^{ÈME} ARRONDISSEMENT

Séance du mardi 18 juin 2024– 19H

Délibération n°12-2024-DAC 136 : Subventions **d'équipement, d'un montant de 445 000 euros** et conventions avec la Fondation Cité internationale des Arts, la SCIC le 100 ECS et **l'association "Institut des Cultures d'Islam", à Paris Centre, dans les 12e et 18e** arrondissements de Paris.

(DELIB 12-2024-111 AVIS)

Délibération n°12-2024-DAC 261 : Subventions, d'un montant de 30 600 euros à dix-sept **comités d'arrondissement et au Comité départemental de Paris de la Fédération Nationale** des Anciens Combattants en Algérie, Maroc, Tunisie.

(DELIB 12-2024-112 AVIS)

Délibération n°12-2024-DAC 367 : Subventions, d'un montant de 14 000 euros au titre de **l'action culturelle locale du 12e arrondissement de Paris à six associations et signature de** deux conventions.

(DELIB 12-2024-113 AVIS)

Délibération n°12-2024-DAC-424 : Subventions, d'un montant de 39 500 euros à neuf formations chorales, à une fédération musicale et à une troupe de comédie musicale.

(DELIB 12-2024-114 AVIS)

Délibération n°12-2024-DAE-98 : Subvention, d'un montant de 77 500 euros à quatorze associations dans le domaine du design, la mode et les métiers d'art.

(DELIB 12-2024-115 AVIS)

Délibération n°12-2024-DAE 129 : Subvention de fonctionnement, d'un montant de 20 000 **euros et convention avec l'association "Yes We Camp"**.

(DELIB 12-2024-116 AVIS)

Délibération n°12-2024-DASCO-033 : Collèges publics parisiens - Subventions d'équipement, de 38 200 euros et subventions pour travaux, d'un montant de 182 645 euros.

(DELIB 12-2024-117 AVIS)

Délibération n°12-2024-DASCO-061 : Caisse des écoles, du 12e arrondissement – Avenant à la convention 2022-2024 et ajustement de la subvention 2024, d'un montant de 7 334 262 euros au titre de la restauration scolaire, périscolaire et extrascolaire.

(DELIB 12-2024-118 AVIS)



CONSEIL DU 12^{ÈME} ARRONDISSEMENT

Séance du mardi 18 juin 2024– 19H

Délibération n°12-2024-DASCO-063 : Collèges publics – Modification de la contribution de la Ville de Paris pour 2024, pour un montant de 269 431, 20 euros aux services de restauration **de certains collèges dotés d'un service** de restauration autonome.

(DELIB 12-2024-119 AVIS)

Délibération n°12-2024-DASCO-067 : **Agents de l'État logés par nécessité absolue de service** dans un EPLE - Actualisation du forfait des prestations accessoires pour 2024.

(DELIB 12-2024-120 AVIS)

Délibération n°12-2024-DDCT-05 : Appel à projets Politique de la Ville - Subventions de fonctionnement, d'un montant de 20 000 euros à six associations pour le financement de six projets dans les quartiers populaires du 12^e arrondissement de Paris.

(DELIB 12-2024-121 AVIS)

Délibération n°12-2024-DDCT-83 : Subventions, d'un montant de 15 000 euros à dix associations au titre de la quote-**part du fonds d'animation locale (FAL) attribuée au 12^e** arrondissement de Paris.

(DELIB 12-2024-122 AVIS)

Délibération n°12-2024-DEVE-44 : **Subvention à l'association "Veni Verdi" pour le développement de projets d'agriculture de proximité et signature d'une convention pluriannuelle d'objectifs**, pour un montant de 25 000 euros.

(DELIB 12-2024-123 AVIS)

Délibération n°12-2024-DEVE-47 : Subvention à dix associations pour leurs actions **d'accompagnement et de sensibilisation à une alimentation durable pour des publics des** quartiers populaires, d'un montant de 76 000 euros.

(DELIB 12-2024-124 AVIS)

Délibération n°12-2024-DEVE-48 : Subventions à cinq associations pour six projets, pour leurs **actions d'accompagnement de personnes en situation d'insécurité alimentaire vers une** alimentation durable, d'un montant de 54 000 euros.

(DELIB 12-2024-125 AVIS)



CONSEIL DU 12^{ème} ARRONDISSEMENT

Séance du mardi 18 juin 2024– 19H

Délibération n°12-2024-DEVE-057 : Autorisation de signer la convention entre la Ville de Paris et l'Agence de l'Eau Seine Normandie (AESN) pour le financement de la renaturation de la ceinture du lac Daumesnil, dans le 12^e arrondissement de Paris par le Fonds Vert.

(DELIB 12-2024-126 AVIS)

Délibération n°12-2024-DEVE-065 : Événement d'illuminations au parc Floral de Paris, dans le 12^e arrondissement de Paris - Convention d'occupation du domaine public avec la société 1001 Lumières.

(DELIB 12-2024-127 AVIS)

Délibération n°12-2024-DFPE-013 : Gestion des jardins d'enfants pédagogiques - Conventions de transfert de gestion du domaine public Paris Habitat OPH/Ville de Paris.

(DELIB 12-2024-128 AVIS)

Délibération n°12-2024-DFPE-062 : Subvention, d'un montant de 3 071 784 euros, avenant n° 5, subvention, d'un montant de 41 108 euros et conventions d'investissement avec l'association "LA MAISON DES BOUT'CHOU", dans le 6^e arrondissement, pour ses quinze établissements d'accueil du jeune enfant.

(DELIB 12-2024-129 AVIS)

Délibération n°12-2024-DFPE-063 : 63 Subvention, d'un montant de 99 493 euros et convention avec l'association "LA MAISON DES BOUT'CHOU", dans le 6^e arrondissement, pour son établissement d'accueil de la petite enfance situé au 10 passage Driancourt Paris, dans le 12^e arrondissement de Paris.

(DELIB 12-2024-130 AVIS)

Délibération n°12-2024-DFPE-115 : Médiation familiale et Espaces de rencontre dont La Maison des liens familiaux - Subventions, d'un montant de 436 500 euros - Conventions et avenant à dix associations.

(DELIB 12-2024-131 AVIS)

Délibération n°12-2024-DFPE-118 : Subvention, d'un montant de 939 400 euros - Convention et avenants à quinze associations pour le fonctionnement de "ludothèques" et "ludomouv" dans le cadre d'activités partagées et intergénérationnelles.

(DELIB 12-2024-132 AVIS)



CONSEIL DU 12^{ÈME} ARRONDISSEMENT

Séance du mardi 18 juin 2024– 19H

Délibération n°12-2024-DFPE-129 : Multi-accueil situé au 11/13 rue du Charolais, dans le 12e arrondissement - Convention de remboursement de charges Ville /ICF LA SABLIERE.

(DELIB 12-2024-133 AVIS)

Délibération n°12-2024-DFPE-137 : Subvention, d'un montant de 733 806 euros à cinq associations et avenants pour le fonctionnement des relais petite enfance (RPE).

(DELIB 12-2024-134 AVIS)

Délibération n°12-2024-DFPE-144 : Multi-accueil situé 3 passage Marie Rogissart, dans le 12e arrondissement - Convention de gestion et de remboursement de charges Ville / Paris Habitat OPH.

(DELIB 12-2024-135 AVIS)

Délibération n°12-2024-DGGP-002 : Grand Paris - Conventions de coopération entre la Ville de Paris et les territoires du Grand Paris.

(DELIB 12-2024-136 AVIS)

Délibération n°12-2024-DJS-061 : Centres Paris Anim' Bessie SMITH, Annie FRATELLINI, Pina BAUSCH, MUSIDORA et leurs annexes, dans le 12e arrondissement de Paris - Délégation de service public pour la gestion des équipements - Approbation du principe de passation.

(DELIB 12-2024-137 AVIS)

Délibération n°12-2024-DJS-081 : Subventions, d'un montant de 217 000 euros conventions et avenants avec cinquante-et-un associations de jeunesse, dans les 5e, 10e, 12e, 13e, 14e, 17e, 18e, 19e et 20e arrondissements de Paris au titre de l'engagement et du pouvoir d'agir des jeunes.

(DELIB 12-2024-138 AVIS)

Délibération n°12-2024-DJS-086 : Convention de cession à titre gratuit de biens mobiliers en faveur du Comité Départemental de Roller et de Skate.

(DELIB 12-2024-139 AVIS)

Délibération n°12-2024-DPE-023 : Subventions, d'un montant de 519 500 euros à dix-huit **structures œuvrant pour le réemploi et signature de conventions et d'avenants.**

(DELIB 12-2024-140 AVIS)



CONSEIL DU 12^{ÈME} ARRONDISSEMENT

Séance du mardi 18 juin 2024– 19H

Délibération n°12-2024-DPE-027 : **Relogement des deux services d'assainissement de la DPE dans l'immeuble situé au 98 quai de la Râpée, dans le 12^e arrondissement de Paris - Avenant n° 2 à la convention de Transfert de Maîtrise d'Ouvrage avec ELOGIE-SIEMP.**

(DELIB 12-2024-141 AVIS)

Délibération n°12-2024-DSOL-014 : Subventions, d'un montant de 65 500 euros à dix-neuf **associations et avenant à convention avec une d'entre elles, pour** leurs actions dans le cadre du Mois Parisien du Handicap 2024.

(DELIB 12-2024-142 AVIS)

Délibération n°12-2024-DSOL-38 : Subventions, d'un montant de 95 000 euros à sept **associations et convention ou avenant à convention avec cinq d'entre elles, pour** leurs actions de loisirs adaptés pour des personnes en situation de handicap.

(DELIB 12-2024-143 AVIS)

Délibération n°12-2024-DSOL-053 : Subventions, d'un montant de 9 500 euros à trois **associations pour leurs actions facilitant l'accès des seniors à la culture et aux loisirs.**

(DELIB 12-2024-144 AVIS)

Délibération n°12-2024-DSOL-62 : Participations au titre de l'année 2024 aux 6 M2ADAC (Maisons des Aînés et des Aidants - Dispositifs d'appui à la coordination) au titre des CLIC (Centres Locaux d'Informations et de Coordination).

(DELIB 12-2024-145 AVIS)

Délibération n°12-2024-DSOL-075 : Subventions, d'un montant de 455 400 euros - Conventions avec vingt-**cinq associations pour leurs actions favorisant l'inclusion numérique.**

(DELIB 12-2024-146 AVIS)

Délibération n°12-2024-DSOL-078 : Subventions de fonctionnement, d'un montant de 425 971 **euros et d'investissement de 231 102 euros à la Fondation de l'Armée du Salut pour le dispositif d'Accueil de jour** - la Halte de jour Diderot.

(DELIB 12-2024-147 AVIS)

Délibération n°12-2024-DSOL-088 : Subventions et avenants aux conventions pluriannuelles **d'objectifs avec les associations gestionnaires de trente-et-un centres sociaux et socioculturels de Paris et à la FCS de Paris pour leur fonctionnement.**

(DELIB 12-2024-148 AVIS)



CONSEIL DU 12^{ÈME} ARRONDISSEMENT

Séance du mardi 18 juin 2024– 19H

Délibération n°12-2024-DSP-032 : Subventions, d'un montant de 476 000 euros à des dispositifs de soutien psycho-social à des femmes enceintes ou jeunes mères, gérés par **l'association "Ambroise Croizat (Bluets)" et la "FOCSS (HMEEP)", dans les 11e et 12e arrondissements.**

(DELIB 12-2024-149 AVIS)

Délibération n°12-2024-DU-015 : Autorisations de surplomb du domaine public municipal dans le cadre de projets d'isolation thermique par l'extérieur (ITE) d'immeubles d'habitation, dans les 12e, 13e et 20e arrondissements de Paris.

(DELIB 12-2024-150 AVIS)

Délibération n°12-2024-DU-104 : Dénomination de la place Ady et Gilberte Steg, dans le 12e arrondissement de Paris.

(DELIB 12-2024-151 AVIS)

Délibération n°12-2024-DVD-052 : Plan Vélo et Budget Participatif. Subventions de **fonctionnement et d'investissement à vingt associations, d'un montant de 277 000 euros en fonctionnement et de 177 500 euros en investissement et conventions associées.**

(DELIB 12-2024-152 AVIS)

Mme Emmanuelle Pierre-Marie, Maire du 12^e arrondissement, conseillère de Paris :

« Je vais mettre l'ensemble de ces délibérations aux voix. Qui est pour ? Qui s'abstient ? Qui ne participe pas au vote ? C'est donc adopté.

Mme Emmanuelle Pierre-Marie, Maire du 12^e arrondissement, propose d'émettre un avis favorable au projet de délibération du conseil de Paris visé en objet, d'approuver le projet de délibération et met aux voix cette proposition

Résultat du vote :

Nombre de conseillers présents : 22	
Nombre de votants : 29 dont 7 pouvoirs	
Pour : 29	Contre : 00
Abstentions : 00	NPPV : 00
L'avis du conseil d'arrondissement est favorable. La délibération est adoptée.	



CONSEIL DU 12^{ÈME} ARRONDISSEMENT

Séance du mardi 18 juin 2024– 19H

V122024-013 : **Vœu relatif à l'ouverture d'un** centre municipal de santé à Bel Air Nord, déposé par les élu·es du groupe Communiste et Citoyen.

Considérant que, selon l'Apur, 13,3 % des Parisiennes et Parisiens sont sans suivi médical ou dentaire pris en charge par l'Assurance Maladie depuis au moins 2 ans ;

Considérant le lien fort établi, toujours selon l'Apur, entre situation de défaveur sociale et moindre recours aux soins et à certains dispositifs de prévention ;

Considérant la projection du Conseil national de l'Ordre des médecins qui prévoit, pour l'année 2024, 5 628 départs en retraite ;

Considérant que Paris est le département français où les dépassements d'honoraires sont les plus élevés, avec un dépassement moyen à hauteur de 29,2 euros ;

Considérant que la Ville de Paris a déjà 7 centres municipaux de santé ;

Considérant que ces équipements municipaux permettent d'embaucher des soignant·es salarié·es, garantissant ainsi une rémunération stable et juste ainsi que des qualités de travail décentes ;

Considérant que ces équipements municipaux permettent de mener une politique municipale d'accès aux soins, de lutte contre le non recours, et de prévention ;

Considérant que les centres municipaux de santé donnent accès aux Parisiennes et Parisiens à une offre de soins de proximité, en secteur 1 permettant de construire des liens avec l'hôpital ;

Considérant la proposition des élu·es du groupe Communiste et Citoyen intégrée au programme de mandature de la majorité prévoyant la création de 7 nouveaux centres publics de santé à Paris en priorité dans les quartiers populaires ;

Considérant le vœu de l'exécutif adopté en conseil de Paris de février 2021 en réponse au vœu du groupe Communiste relatif à la création de centres municipaux de santé ;

Considérant le vœu du Groupe Communiste, relatif à la création de centres publics de santé dans les quartiers politiques de la Ville de Paris, adopté en mars 2021 par le conseil de Paris ;

Considérant l'amendement déposé par le groupe Communiste et citoyen au budget adopté lors du conseil de Paris de décembre 2021, engageant 6 000 000 d'euros, en investissement pour les structures de santé de proximité ;

Considérant le vœu de l'exécutif adopté en conseil de Paris de juillet 2023 en réponse au vœu du groupe Communiste relatif à la création de centres municipaux de santé, demandant que la Ville de Paris actant la localisation de deux futurs centres municipaux de santé d'ici 2027 (Python



CONSEIL DU 12^{ème} ARRONDISSEMENT

Séance du mardi 18 juin 2024– 19H

Duvernois et Charles Hermite) et la planification de 5 autres à l'occasion du vote du budget 2024 en décembre prochain ;

Considérant l'amendement au budget présenté en décembre 2023 par le groupe communiste et citoyen relatif à la création de nouveaux centres municipaux de santé ;

Considérant le vœu du groupe communiste, relatif à la création d'un centre municipal de santé d'innovation de 1 000 m² dans le cadre du réaménagement de la Porte de Montreuil, adopté en février 2024 par le conseil de Paris ;

Considérant les multiples vœux relatifs à la fermeture des centres de santé de la Croix Rouge, adoptés par le conseil de Paris au cours des deux dernières années ;

Considérant que l'implantation de nouveaux centres de santé municipaux, dont le besoin de création avait été évalué à 7 en début de mandature par la majorité municipale, doit se faire en fonction des besoins territorialisés des populations avec comme objectif premier de répondre aux besoins des publics les plus éloignés du soin ;

Considérant le Plan Local d'Urbanisme (PLU) adopté le 5 juin 2023 en séance du conseil de Paris prévoyant l'identification de sites susceptibles d'accueillir des activités de soin ;

Considérant que toutes les options foncières doivent être étudiées (mobilisation du foncier municipal, mobilisation du foncier disponible de partenaires tels que les bailleurs) pour permettre l'ouverture rapide de centres municipaux de santé ;

Considérant les efforts de la majorité municipale du 12^e arrondissement de Paris pour faire du quartier Bel Air Nord un Quartier Politique de la Ville ;

Considérant le recrutement d'un chargé de développement local affecté au quartier Bel Air Nord ;

Considérant notre volonté, dans le 12^e arrondissement de Paris, d'établir un centre municipal de santé dans le quartier Bel Air Nord.

Sur proposition des élu·es du Groupe communiste et citoyen, le conseil du 12^e arrondissement émet le vœu que la Ville de Paris :

- **acte la création d'un centre municipal de santé conventionné secteur 1 dans le quartier Bel Air Nord.**

Mme Emmanuelle Pierre-Marie, Maire du 12^e arrondissement, conseillère de Paris :

L'ordre du jour appelle désormais l'examen des vœux pour continuer cette séance du conseil d'arrondissement de ce soir.



CONSEIL DU 12^{ème} ARRONDISSEMENT

Séance du mardi 18 juin 2024– 19H

Et le premier vœu est relatif à l'ouverture d'un centre municipal de santé à Bel Air Nord, déposé par les élus du groupe Communiste et Citoyen. Monsieur Seingier est inscrit sur ce vœu. Madame Slama.

Mme Eléonore Slama, adjointe à la Maire du 12^e arrondissement, conseillère **d'arrondissement, rapporteure** :

« Merci, Madame la Maire. Nous vous proposons ce soir de voter un vœu sur la création d'un centre municipal de santé dans notre arrondissement. Cette proposition s'inscrit d'abord dans un contexte où de nombreux centres de santé, y compris de secteur 1, sont déconventionnés par la Sécurité sociale à Paris, comme dans le reste de la France, et où, malheureusement, plusieurs centres de santé ferment actuellement à Paris, y compris des centres de santé associatifs comme ceux de la Croix-Rouge.

Un centre de santé municipal est un cadre qui permet non seulement d'impulser et de maîtriser les contours d'une politique ambitieuse de prévention, d'accès aux soins, de lutte contre le non-recours, mais aussi l'occasion de proposer des conditions de travail protectrices, ainsi qu'un salaire stable et juste, puisque les salariés, les soignants de ce centre municipal seraient donc salariés. Parce que nous savons que les classes populaires ont beaucoup moins recours aux soins et aux campagnes de prévention, pour ce centre de santé municipal, nous souhaitons donc cibler le quartier Bel Air Nord, que les élus ici présents, et ceux et celles qui les ont précédés, exigent depuis longtemps de qualifier quartier politique de la ville, comme vous le savez.

En dehors de cela, notre majorité porte dans ce quartier Bel Air Nord des projets ambitieux en termes de cadre de vie, de lien social, de services à la population. Acter la création de ce centre de santé en 2024, ce serait aussi montrer à la population locale notre volonté d'ouvrir de nouveaux services publics utiles à la population. Je vous remercie. »

Mme Emmanuelle Pierre-Marie, Maire du 12^e arrondissement, conseillère de Paris :

« Merci beaucoup. Monsieur Seingier ».

M. Matthieu Seingier, **conseiller d'arrondissement** :

« Merci, Madame la Maire, mes chers collègues. Je comprends tout à fait le besoin d'offres de soins. Toutefois, je suis gêné par la notion de centre municipal de santé. Je pense qu'il y a une autre alternative, qui est celle, puisque vous voulez être ambitieux pour ce quartier, et il y a une alternative, c'est d'ouvrir des maisons de santé, des maisons de santé qui permettraient d'accueillir notamment des libéraux, parce qu'un des problèmes des centres de santé, vous venez de le rappeler, ce sont les salariés.

Il y a un problème de « turnover », de demande de professionnels de santé. Je ne suis pas sûr que ce soit la meilleure solution pour répondre aux carences de soins. Au contraire, nous devrions être en faveur de maisons de santé. La maison de santé n'empêche pas d'imposer le secteur 1, puisque c'est offrir des conditions d'accueil à de jeunes professionnels de santé ou des personnes qui voudraient s'installer. Vous pouvez, dans la convention, leur imposer le secteur 1, de s'occuper des plus précaires. Ce n'est pas incompatible. Mais je trouve cela plus ambitieux d'avoir des médecins qui vont rester longtemps et qui vont avoir un vrai suivi avec les patients, plutôt que des centres



CONSEIL DU 12^{ème} ARRONDISSEMENT

Séance du mardi 18 juin 2024– 19H

de santé où nous savons que c'est une pratique un peu de masse et il n'y a pas de suivi suffisant pour les patients.

Nous allons nous abstenir ».

Mme Emmanuelle Pierre-Marie, Maire du 12^e arrondissement, conseillère de Paris :

« Merci, Monsieur Seingier. Madame Atlan-Tapiero, voulez-vous aussi intervenir avant que je ne donne la parole à Madame Slama ? Allez-y. »

Mme Corinne Atlan-Tapiero, conseillère **d'arrondissement** :

« C'était juste pour faire une explication de vote. Nous souscrivons à l'ensemble des éléments avancés par notre collègue, Monsieur Margain, il est possible de faire mieux en matière de santé. Vous l'avez noté, nous le considérons tous. Ce qui nous paraît important, c'est aussi de faciliter l'installation des centres de santé et, lorsqu'ils arrivent, qu'ils ferment, qu'ils puissent rouvrir assez rapidement. Nous souhaitons une amélioration des parcours de santé, mais encore, il faut savoir que les besoins en spécialité ne sont pas uniformes et qu'il faut une carte spécifique établie au préalable.

En conséquence, nous allons nous abstenir. »

Mme Emmanuelle Pierre-Marie, Maire du 12^e arrondissement, conseillère de Paris :

« Merci, Madame Atlan-Tapiero. Madame Slama. »

Mme Eléonore Slama, adjointe à la Maire du 12^e arrondissement, conseillère **d'arrondissement**, rapporteure :

« Merci, Madame le Maire. Chers collègues, chère Anoushka, nous partageons les mêmes convictions, cela ne surprendra personne, et le même combat en faveur d'un service public fort, de qualité. Ce combat, nous le menons quotidiennement ensemble, et ce, d'autant plus dans ce quartier, celui de la Porte de Vincennes, où l'égalité des chances passe inévitablement par une justice sociale forte et une équité territoriale réelle.

Votre vœu fait pleinement écho à la carte parisienne des quartiers populaires que j'ai évoquée il y a quelques instants dans le cadre de cette séance et il s'inscrit dans les ambitions que nous portons collectivement. La garantie de l'accès aux soins doit être assurée. Nous savons que le risque de désertification médicale affecte les personnes les plus vulnérables. Les médecins conventionnés de secteur 1 se font rares, rares partout et rares aussi à Paris.

Vous savez que nous souscrivons pleinement à ce vœu et à la création d'un centre de santé dans ce secteur. Cette ambition fait partie du projet commun à notre majorité et nous avons commencé à le matérialiser notamment par un périmètre de localisation santé établi dans le cadre du PLUB, situé dans le quartier Bel Air Nord.

Si je suis en mesure de réaffirmer notre souhait et notre détermination à créer cet équipement, son financement doit encore être assuré et son mode de gestion confirmé pour être acté. Et le vœu déposé par le groupe communiste dans le cadre du prochain conseil de Paris a certainement pour ambition d'y parvenir. Il est à noter que Bel Air Nord verra également naître



CONSEIL DU 12^{ÈME} ARRONDISSEMENT

Séance du mardi 18 juin 2024–19H

d'autres projets dans le secteur de la santé ces prochaines années, c'est important, tel que le projet de centre de gynécologie porté par les associations Croizat, ou bien encore le projet qui vous sera bientôt présenté pour le bâtiment de l'ancienne école maternelle Netter. Et j'ai hâte, je m'en réjouis.

Je vous remercie. »

Mme Emmanuelle Pierre-Marie, Maire du 12^e arrondissement, conseillère de Paris :

« Et moi également. Toutes les explications de vote ont été formulées. Je vais donc mettre ce vœu aux voix. Qui est pour ? Qui s'abstient ? Qui ne participe pas au vote ? Il est donc adopté. Je vous en remercie. »

Mme Emmanuelle Pierre-Marie, Maire du 12^e arrondissement, propose d'émettre un avis favorable au projet de délibération du conseil de Paris visé en objet, d'approuver le projet de délibération et met aux voix cette proposition.

Résultat du vote :

Nombre de conseillers présents : 22	
Nombre de votants : 29 dont 7 pouvoirs	
Pour : 23	Contre : 00
Abstentions : 6	NPPV : 00
L'avis du conseil d'arrondissement est favorable.	
Le vœu est adopté.	

(DELIB 12-2024-153 VŒU)



CONSEIL DU 12^Ème ARRONDISSEMENT

Séance du mardi 18 juin 2024– 19H

V122024-014 : **Vœu relatif au maintien du service public postal dans le 12e arrondissement**, déposé par les élu-es du groupe Communiste et citoyen.

Considérant que l'ensemble des services publics est vecteur d'égalité, permet l'accès aux droits, la couverture des besoins et constitue un lien social fondamental pour les citoyen·nes à commencer par les plus fragiles d'entre eux ;

Considérant que les bureaux de poste exercent des missions de service public indispensables aux habitant·es, participent de la vie sociale et de la cohésion des quartiers ;

Considérant que La Poste est une entreprise publique qui revendique un bénéfice net de 1 milliard 680 millions d'euros en 2023 (624 millions d'euros en 2022) ;

Considérant que depuis quelques années, La Poste fait le choix d'externaliser ses services au détriment de sa mission de service public auprès de la population et que cette stratégie constitue une dégradation du service public postal qui provoque le mécontentement légitime des usagè·es ;

Considérant que 59 bureaux de poste de plein exercice ont fermé à Paris depuis 2014 ;

Considérant que la stratégie de La Poste consiste à fermer des bureaux de poste et d'ouvrir des points de contacts chez des commerçant·es pour garantir la continuité du service postal, et que cette solution ne saurait convenir aux parisien·nes ;

Considérant que les commerçant·es effectuent des missions relevant du service public sans pour autant avoir la qualification, ni l'assermentation d'un agent de la Poste ;

Considérant que ces relais n'offrent pas l'ensemble des services et prestations d'un bureau de poste de plein exercice et ne peuvent accompagner au mieux les usagè·es ;

Considérant la nécessité de maintenir un service postal de qualité avec des agent·es formé·es et correctement rémunérés afin de servir au mieux les usagè·es de La Poste ;

Considérant que le 12e arrondissement dans lequel vivent près de **140 mille habitant·es**, ne possède plus que 9 bureaux de poste avec guichets ;

Considérant que le bureau de poste Gam ma situé dans la gare de Lyon, a déjà été fermé dans le 12e arrondissement ;

Considérant que le bureau de poste Lachambeaudie situé au 1 rue de Dijon, a déjà fermé dans le 12e arrondissement ;

Considérant qu'en 2016, La Poste a décidé de transformer le bureau de poste de plein exercice situé au 68 boulevard de Reuilly, en agence bancaire patrimoniale, qui a été fermée fin 2022 ;



CONSEIL DU 12^{ème} ARRONDISSEMENT

Séance du mardi 18 juin 2024– 19H

Considérant que la fermeture des activités courrier au bureau Tahiti situé sur le boulevard de Reuilly ont contribué à l'engorgement du bureau de Daumesnil et à la dégradation de la qualité de service ;

Considérant que les horaires du bureau Daumesnil ont déjà été réduits le samedi ;

Considérant la restructuration du bureau Daumesnil annoncée par la direction de la Poste, qui conduirait à une réduction des horaires de ce bureau le samedi matin ;

Considérant à ce sujet la journée de grève des salarié-es du bureau Daumesnil ayant conduit à la fermeture totale de ce bureau le 23 mai 2024 ;

Considérant la lutte menée par les habitant-es, les salarié-es de la Poste, les organisations syndicales, les militant-es et les élu-es du 12^e arrondissement pour défendre un service public postal de qualité dans l'arrondissement ;

Considérant les nombreux vœux adoptés par le conseil d'arrondissement du 12^e, relatifs au maintien du service public postal dans le 12^e arrondissement, dont le dernier date du 28 septembre 2022.

Sur proposition des élu-es du groupe Communiste et citoyen, le conseil du 12^e arrondissement émet le vœu que le Maire du 12^e interpelle le groupe la Poste :

- pour exiger le maintien des horaires **et de l'ensemble des services du bureau de poste Daumesnil.**

Mme Emmanuelle Pierre-Marie, Maire du 12^e arrondissement, conseillère de Paris :

« Nous passons désormais au vœu relatif au maintien du service public postal dans le 12^e arrondissement déposé par les élus du groupe Communiste et Citoyen.

C'est Monsieur Marque qui va nous le présenter. Je n'ai qu'une inscription, Madame Rota. Est-ce qu'il y a d'autres inscriptions ? Non. Monsieur Marque, à vous. »

M. Sébastien Marque, **conseiller d'arrondissement, délégué auprès de la Maire du 12^e arrondissement, rapporteur :**

« Merci, Madame la Maire. Nous allons continuer à parler de service public. Vous connaissez notre attachement à un service public de qualité accessible à toutes et tous. Nous vous connaissons également cet attachement, le nombre de vœux récurrents sur La Poste dans cette assemblée exprimés ici et votés en témoignent.

Nous considérons très important de présenter à nouveau un vœu en faveur du maintien d'un service public postal de qualité dans le 12^e arrondissement, en nous appuyant sur le projet de réduction d'amplitude horaire imposé par la direction de l'agence du bureau de Poste Daumesnil. Cela malgré la mobilisation des usagers et usagères, ainsi que des agents ayant amené à la grève du 23 mai dernier, qui a permis de repousser la date d'installation de cette réduction d'horaire.



CONSEIL DU 12^{ÈME} ARRONDISSEMENT

Séance du mardi 18 juin 2024– 19H

Cette réduction d'horaire est la continuité de la fermeture des bureaux de Poste précédents et ne fera qu'aggraver la situation, une situation déjà dégradée.

Nous connaissons toutes et tous la technique mise en œuvre depuis trop longtemps, qui consiste à dégrader un service public au point que ni les usagers ni les agents n'y croient plus. Nous ne voulons pas que cette situation perdure plus longtemps. Il est temps de reprendre en main nos services publics.

Je me permets d'ajouter que, ce matin, en marge de la commémoration du 18 juin, notre porte-drapeau m'a personnellement autorisé à utiliser son exemple. Il est routier. Il travaille pour une entreprise prestataire de La Poste, qui est donneuse d'ordre. Cette dernière préfère utiliser des sociétés de transport routier venant de pays où le salaire au kilomètre est bien moindre qu'en France et organise un cabotage interdit, mais facile à cacher.

C'est, je ne pense pas, la vision que nous souhaitons d'un service public qui s'autorise à dégrader non seulement l'accès aux usagers, qui dégrade les conditions de travail des postiers et qui met en plus une pression financière sur les entreprises françaises. Pour une entreprise dégageant un bénéfice net de 1,6 milliard d'euros, c'est un comble que le conseil ne saurait accepter. Je vous prie de bien vouloir voter ce vœu en faveur du maintien de l'amplitude horaire initiale pour le bureau de Poste Daumesnil. Merci. »

« Merci, Monsieur Marque. Madame Rota. »

Mme Ophélie Rota, conseillère **d'arrondissement** :

« Oui, ce sera très court. Juste dans le prolongement de nos votes au précédent mandat, nous voterons évidemment pour. »

Mme Emmanuelle Pierre-Marie, Maire du 12^e arrondissement, conseillère de Paris :

« Je vais mettre aux voix ce vœu relatif au maintien du service public postal dans le 12^e, déposé par les élus du groupe Communiste et Citoyen. Qui est pour ? Qui s'abstient ? Qui ne participe pas au vote ? Il est donc adopté. Je vous en remercie. »

Mme Emmanuelle Pierre-Marie, Maire du 12^e arrondissement, propose d'émettre un avis favorable au projet de délibération du conseil de Paris visé en objet, d'approuver le projet de délibération et met aux voix cette proposition.

Résultat du vote :

Nombre de conseillers présents : 22	
Nombre de votants : 29 dont 7 pouvoirs	
Pour : 25	Contre : 00
Abstentions : 04	NPPV : 00
L'avis du conseil d'arrondissement est favorable.	
Le vœu est adopté.	

(DELIB 12-2024-154 VŒU)



CONSEIL DU 12^{ÈME} ARRONDISSEMENT

Séance du mardi 18 juin 2024– 19H

V122024-015 : **Vœu relatif aux** opérations de démoustication à Paris, présenté par Matthieu Seingier, et les élus du groupe Indépendants et Progressistes.

Considérant qu'avec le changement climatique d'une part certaines espèces invasives s'installent à Paris, comme le frelon asiatique et le moustique tigre, et que d'autre part les périodes d'activités de ces moustiques s'allongent ;

Considérant que le groupe Les Républicains et les Centristes a présenté un vœu dans le sens d'une meilleure information des Parisiens sur ce sujet ;

Considérant que les habitants constatent chaque année une prolifération de moustiques, due notamment aux plans d'eau laissés stagnants au sein de certains espaces verts ;

Considérant que le moustique tigre est également un vecteur potentiel de certains virus (dengue, zika, chikungunya), ajoutant ainsi un risque sanitaire évident aux nuisances ;

Considérant que l'Agence Régionale de Santé (ARS) peut diligenter des opérations de désinsectisation dans le cadre de la lutte antivectorielle comme en 2023, lorsqu'un cas de dengue propagé par le moustique tigre a été constaté dans le 13^e arrondissement ;

Considérant l'importance de mettre en place des mesures de démoustication efficaces et régulières pour prévenir la prolifération des moustiques et réduire les risques sanitaires pour les Parisiennes et les Parisiens ;

Matthieu Seingier et les élus du groupe Indépendants et Progressistes émettent le vœu que la Mairie de Paris :

- **Renforce son plan d'information et de prévention en incluant particulièrement la** prolifération des moustiques tigres et des frelons asiatiques ;
- Indique notamment les critères de déclenchement des opérations de désinsectisation.
- Inclue le quartier de Bercy, et en particulier les habitations à proximité du Parc éponyme, dans un plan de prévention annuel spécifique, en précisant les indicateurs mesurant le niveau de prolifération.
- **S'engage à communiquer régulièrement sur le plan de prévention et de lutte contre la** prolifération du moustique tigre et du frelon asiatique tant sur les moyens employés, et leur efficacité, que sur les risques éventuels pour la santé humaine et celle des animaux domestiques.

Mme Emmanuelle Pierre-Marie, Maire du 12^e arrondissement, conseillère de Paris :

« Nous passons au vœu relatif aux opérations de démoustication à Paris, présenté par Monsieur Seingier et les élus du groupe indépendant et progressiste. Monsieur Seingier. »



CONSEIL DU 12^{ÈME} ARRONDISSEMENT

Séance du mardi 18 juin 2024– 19H

M. Matthieu Seingier, **conseiller d'arrondissement**, rapporteur :

« Avec le changement climatique, d'une part, certaines espèces invasives s'installent à Paris, comme le frelon asiatique et le moustique-tigre, et d'autre part, les périodes d'activité de ces moustiques s'allongent. Le groupe Les Républicains et les Centristes ont présenté un vœu dans le sens d'une meilleure information des Parisiens à ce sujet.

Les habitants constatent chaque année une prolifération de moustiques due notamment aux plans d'eau laissés stagnants au sein de certains espaces verts. Le moustique-tigre est également un vecteur potentiel de certains virus, la dengue, le Zika, le chikungunya, qui ajoutent ainsi un risque sanitaire évident aux nuisances.

Notons également que l'Agence Régionale de Santé peut déléguer des opérations de désintoxication dans le cadre de la lutte anti-vectorielle, comme en 2023, lorsqu'un cas de dengue propagé par le moustique-tigre a été constaté dans le 13^e arrondissement.

Considérant l'importance de mettre en place des mesures de démoustification efficaces et régulières pour prévenir la prolifération des moustiques et réduire les risques sanitaires pour les Parisiens et Parisiennes, les élus du groupe Indépendants et Progressistes émettent le vœu qu'ils ont émis également dans les autres arrondissements : que /

- la Ville de Paris renforce son plan d'information et de prévention en incluant particulièrement la prolifération des moustiques-tigres et des frelons asiatiques.
- Que la Ville de Paris indique notamment les critères de déclenchement des opérations de désinfection.
- La Ville de Paris s'engage à communiquer régulièrement sur le plan de prévention et de lutte contre la prolifération des moustiques-tigres et du frelon asiatique, tant sur les moyens employés et leur efficacité que sur les risques éventuels pour la santé humaine et celle des animaux domestiques.

Merci. »

Mme Emmanuelle Pierre-Marie, Maire du 12^e arrondissement, conseillère de Paris :

« Merci beaucoup, Monsieur Seingier. Il y a une explication de vote par Madame Kopoka. C'est à vous. »

Mme Margaret Kopoka, conseillère d'arrondissement, déléguée auprès de la Maire du 12^e arrondissement :

« Merci, Madame la Maire, Monsieur Seingier, chers collègues. Je vous remercie d'avoir déposé ce vœu, malgré le fait qu'une fois de plus, vos demandes relèvent d'actions déjà mises en place par la Ville et ses directions.

En effet, dès le début de la saison du moustique-tigre en mai, la Ville intensifie ses actions d'information et de sensibilisation auprès de la population et des agents de la collectivité. L'objectif est de mettre en avant les bons gestes pour réduire ou limiter la prolifération de ce moustique, enjeu majeur de la santé publique. Pour cela, des communications ad hoc sur *paris.fr* sont faites, mais également via les réseaux sociaux. Si vous avez la curiosité de consulter ces communications, vous pourrez alors apprendre comment reconnaître ces moustiques, comment lutter contre leur prolifération et comment les autorités luttent elles-mêmes contre ce



CONSEIL DU 12^{ème} ARRONDISSEMENT

Séance du mardi 18 juin 2024– 19H

phénomène. Pour compléter cela, il est également prévu d'étendre la sensibilisation aux partenaires de la Ville en leur transmettant les éléments de communication.

Par ailleurs, depuis 2023, la Ville communique sur divers sujets relatifs au moustique-tigre, notamment les critères de déclenchement des opérations de démoustication. Ces informations sont disponibles en accès libre.

En outre, et bien que, rappelons-le, la surveillance et la lutte contre le moustique-tigre relèvent de la compétence de l'État, les services de la Ville ont intensifié leurs efforts pour réduire la formation des gîtes larvaires et combattre ainsi la prolifération du moustique-tigre. Des interventions régulières sont menées sur plusieurs sites publics parisiens pour indiquer les causes de l'infestation et mettre en place les actions nécessaires pour y remédier, y compris dans le parc de Bercy.

Enfin, concernant les frelons asiatiques, une veille est également organisée chaque année avec la possibilité de signaler les nids identifiés sur l'espace public via l'application Dans ma rue.

Je vous remercie. »

Mme Emmanuelle Pierre-Marie, Maire du 12^e arrondissement, conseillère de Paris :

« Merci beaucoup, Madame Kopoka, pour ces explications et surtout le renvoi sur le site qui permet d'avoir une information au plus juste.

Est-ce qu'il y a d'autres explications de vote sur ce vœu ? Non ? Je vais mettre au vote ce vœu relatif aux opérations de démoustication à Paris présenté par Monsieur Seingier et les élus du groupe Indépendants et Progressistes avec un avis défavorable de l'exécutif. Qui est pour ? Défavorable. Qui ne participe pas au vote ? Qui s'abstient ? Qui est contre ? Il est donc rejeté. Je vous remercie. »

Mme Emmanuelle Pierre-Marie, Maire du 12^e arrondissement, propose d'émettre un avis favorable au projet de délibération du conseil de Paris visé en objet, d'approuver le projet de délibération et met aux voix cette proposition.

Résultat du vote :

Nombre de conseillers présents : 22	
Nombre de votants : 29 dont 7 pouvoirs	
Pour : 06	Contre : 23
Abstentions : 00	NPPV : 00
L'avis du conseil d'arrondissement est défavorable.	
Le vœu est rejeté.	

(DELIB 12-2024-155 VŒU)



CONSEIL DU 12^{ÈME} ARRONDISSEMENT

Séance du mardi 18 juin 2024– 19H

V122024-016 : **Vœu relatif à la création d'un comité de la place Henri Frenay, présenté par Matthieu Seingier**, pour les élus du groupe Indépendants et Progressistes.

Considérant que :

Le conseil d'arrondissement a pu unanimement constater que l'état de la place Henri Frenay, malgré les efforts de la Préfecture de Police et de la direction de la propreté de la Ville de Paris, pour améliorer la situation, mérite une transformation en un lieu de vie agréable, tant pour les habitantes et habitants que pour ses usagers.

Des études préliminaires sur les usages de la place, avec un diagnostic acoustique, ont été réalisées ainsi qu'une nouvelle démarche de consultation, dite de concertation, a été organisée, avec l'aide d'une société privée, des usagers, acteurs ou des riverains et riveraines de la place.

Une réunion publique a été organisée, le 29 février 2024, pour présenter les premières conclusions de la *concertation* et permis d'entendre ses participants.

La Ville de Paris a désigné un aménageur, la *SPL PariSeine*, afin d'assurer l'appui technique au pilotage du projet de réaménagement.

Un premier plan de réaménagement, préfigurant une transformation d'ampleur de la place, devrait être présenté avant l'été².

Si la volonté d'amélioration n'est pas remise en cause, la méthode de concertation demeure très verticale.

C'est pourquoi nous proposons la mise en place d'un comité permettrait de pallier cette carence, c'est-à-dire une instance collégiale réunissant tous les acteurs mobilisés pour l'amélioration du cadre de vie de la Place (comme les représentants d'habitants, bailleurs sociaux, commerçants, associations et également les institutions concernées), à l'instar d'un comité de site, afin d'être consultés sur l'avancement des projets d'aménagements, les difficultés à résoudre et les évolutions d'usage de la place, afin d'offrir une plus grande lisibilité aux habitants.

Sur proposition de Matthieu Seingier et des élus du groupe Indépendants et Progressistes :

Le conseil du 12^e arrondissement de Paris émet le vœu que la Ville de Paris crée un comité de la place Henry Frenay.

Mme Emmanuelle Pierre-Marie, Maire du 12^e arrondissement, conseillère de Paris :

« Nous passons au vœu relatif à la création d'un comité de la place Henri Frenay présenté par Monsieur Seingier pour les élus du groupe Indépendants et Progressistes. C'est à vous. »

M. Matthieu Seingier, **conseiller d'arrondissement**, rapporteur :

« Merci. Un sujet qui pique tout autant. Non, j'exagère. Le sujet concerne la place Henri Frenay.



CONSEIL DU 12^{ÈME} ARRONDISSEMENT

Séance du mardi 18 juin 2024– 19H

Je ne vais pas relire le vœu que vous avez tous lu attentivement. Je vais juste résumer la demande, puisqu'il y a eu beaucoup d'efforts entrepris pour améliorer l'état de la place, que ce soit en termes de sécurité et en termes sanitaires, en termes de propreté. Toutefois, ce n'est pas suffisant et collectivement, nous sommes d'accord sur le fait qu'un nouvel aménagement permettrait d'améliorer les usages de la place.

Dans ce cadre, et vous avez effectivement organisé des formes de concertation, mais je regrette qu'il y ait toujours l'utilisation de sociétés privées qui cornaquent un peu la concertation. C'est l'occasion d'aller plus loin et de mettre en place un nouveau type de concertation qui serait un comité d'usagers, qui réunirait les habitants, les résidents, les bailleurs sociaux, les institutions qui travaillent sur la place, que ce soit la SNCF ou même l'État et la Ville de Paris.

C'est le sens de notre demande. Merci. »

Mme Emmanuelle Pierre-Marie, Maire du 12^e arrondissement, conseillère de Paris :

« Merci beaucoup, Monsieur Seingier. Je vous rassure, nous avons travaillé avec tous ces partenaires. Mais je vais laisser Monsieur Delmestre donner une explication de vote pour l'exécutif. »

M. Mathieu Delmestre, adjoint à la Maire du 12^e **arrondissement, conseiller d'arrondissement** :

« Je ne sais pas si Monsieur Bonnet voudra rebondir sur le côté société privée. Monsieur Seingier, depuis plusieurs mois, nous avons entamé une démarche, comme vous le rappeliez, de réaménagement de la place, notamment en janvier et février. Pour cela, nous avons lancé un premier questionnaire qui avait été distribué aux commerçants et aux associations de la place avec un porte-à-porte, afin de présenter et accompagner le questionnaire. Ce dernier a été utilisé comme support pour la mise en place de deux ateliers ouverts à toutes et tous. Le premier atelier avait permis l'élaboration d'un diagnostic partagé de la place. Le second, une préconisation des mesures pour améliorer cet espace à plus ou moins long terme. Cela a été l'occasion pour les partenaires institutionnels gravitant autour de la place de prendre pleinement part aux échanges et de réfléchir à des mesures qui pourraient être mises en œuvre, afin d'améliorer le cadre de vie. L'ensemble des contributions émises dans le cadre de cette première phase ont été retranscrites au sein d'un livret de restitution qui a été largement partagé. Par ailleurs, ces premières contributions contribuent au socle du réaménagement à venir.

Le projet est désormais en phase de conception du programme d'aménagement et des premières interventions sur la place. Comme annoncé, la Ville de Paris s'appuie pour cela sur l'expertise technique de la SPL Paris Seine. Cette nouvelle phase inclut également l'ensemble des acteurs et actrices institutionnelles de l'arrondissement qui jouent un rôle particulier sur cette place, tout en prévoyant des temps d'échange et d'informations réguliers avec les riverains.

Des fiches actions visant à diversifier les usages de court terme et à long terme ont été élaborées à partir des résultats de la première phase et sur base d'entretiens menés avec les acteurs socio-économiques locaux, comme vous en faisiez référence : la RIVP, le Novotel, Gares et Connexions, la Gare de Lyon, la Chapelle de l'Agneau de Dieu, la Fédération sociale de la solidarité Île-de-France, ainsi que les associations présentes sur la place, notamment, comme vous le savez, Relais 59 et Môm'Frenay.



CONSEIL DU 12^{ème} ARRONDISSEMENT

Séance du mardi 18 juin 2024– 19H

Pour faire suite à cette concertation, comme nous nous y sommes engagés lors de la réunion publique du 29 février 2024, nous allons nous retrouver à nouveau, je pense que vous avez reçu l'invitation, lundi prochain, le 24 juin, à l'école élémentaire Diderot. J'avoue que je suis un petit peu surpris, puisque vous parlez dans le vœu de méthode verticale, ce qui est tout l'inverse de ce que j'essaie de vous énumérer là.

J'entends votre proposition de pouvoir faire différemment, mais les propositions faites sur des projets comme cela, sur des projets à long terme, le fait de revenir très régulièrement vers les habitants, parce que cela fait quelques réunions que nous le faisons. C'est un travail qui est un travail de long cours, qui va continuer. J'avoue que j'ai un petit peu de mal, je ne comprends pas bien le terme de « méthode verticale » en tant que telle, mais nous allons continuer à travailler. Vous êtes le bienvenu pour travailler avec nous, si vous le souhaitez. »

Mme Emmanuelle Pierre-Marie, Maire du 12^e arrondissement, conseillère de Paris :

« Merci beaucoup, Monsieur Seingier. Pour parler de travail, je remercie Monsieur Delmestre, Monsieur Seingier pour votre vœu et Monsieur Delmestre, pour votre réponse, et pour aussi tous les élus nombreux, je pense à Pierrick Paris, mais aussi à Eléonore Slama et surtout à mon premier adjoint, Richard Bouigue, qui est absent ce soir, mais qui est très présent sur la place et qui nous a accompagnés aussi dans la bonne tenue de toutes ces étapes. Et même si nous sommes en réserve électorale, donc nous n'aurons pas pleinement notre mot à dire, nous serons bien présents pour la prochaine rencontre.

« Je mets aux voix ce vœu avec un avis défavorable de l'exécutif. Qui est pour ? Qui s'abstient ? Qui ne participe pas au vote ? Qui est contre ? Ce vœu est donc refusé. »

Mme Emmanuelle Pierre-Marie, Maire du 12^e arrondissement, propose d'émettre un avis favorable au projet de délibération du conseil de Paris visé en objet, d'approuver le projet de délibération et met aux voix cette proposition.

Résultat du vote :

Nombre de conseillers présents : 22	
Nombre de votants : 29 dont 7 pouvoirs	
Pour : 06	Contre : 23
Abstentions : 00	NPPV : 00
L'avis du conseil d'arrondissement est défavorable. Le vœu est rejeté.	

(DELIB 12-2024-156 VŒU)



CONSEIL DU 12^{ÈME} ARRONDISSEMENT

Séance du mardi 18 juin 2024– 19H

V122024-017 : **Vœu relatif à un accueil décent des visiteurs internationaux à la gare de Bercy-Seine**, présenté par Franck Margain, et les élus du groupe Changer Paris.

Vu la convention de concession du 26 septembre 1996 qui lie la Ville de Paris et la SAEMES pour l'exploitation de la gare des deux parcs de stationnement Bercy Seine (autocars et véhicules légers) ;

Considérant l'annonce faite par la Maire de Paris le 7 septembre 2023 de la fermeture prochaine de la gare routière de Paris-Bercy aux cars longue distance, dits SLO (Services Librement Organisés) ;

Considérant que les conditions d'installation de la gare à Bercy sont indignes d'une gare routière internationale : graffitis sur les murs, insalubrité des toilettes, taille de la salle d'attente inadaptée, manque de maintenance, d'entretien et de nettoyage du lieu ;

Considérant que la présence de la gare routière transforme le parc de Bercy en « hall de gare », entraîne des dégradations de l'environnement, notamment des pelouses et engendre des troubles à la tranquillité publique, dont des agressions et des vols qui font l'objet de nombreux signalements des riverains ;

Considérant que 6 à 7 millions de voyageurs par an transitent par la gare routière Paris Bercy, dont 35% de Franciliens ;

Considérant que la gare routière de Bercy est le point de départ et d'arrivée de nombreuses lignes internationales, mais également un lieu de transit pour des voyageurs internationaux, et qu'à ce titre elle participe au rayonnement international de la Ville ;

Considérant par conséquent l'urgent besoin d'aménagements dans la perspective imminente des Jeux olympiques, lors desquels l'afflux de voyageurs arrivant en bus longue distance sera décuplé ;

Sur proposition de Franck Margain, et les élus du groupe Changer Paris, le conseil de Paris **émet le vœu que la Ville de Paris, la SAEMEST et les opérateurs concluent une convention pour l'amélioration urgente par le biais d'aménagements provisoires de la gare Bercy-Seine**, qui pourrait passer par :

- Des meilleurs cheminements piétons, grâce à des panneaux indiquant le chemin ;
- **Une sécurité renforcée sur place, grâce à la mobilisation d'agents de la Police municipale et de sécurité privée ;**
- **L'installation de sanitaires provisoires.**

Mme Emmanuelle Pierre-Marie, Maire du 12^e arrondissement, conseillère de Paris :

« Je passe au vœu suivant, relatif à un accueil décent des visiteurs internationaux à la gare de Bercy-Seine, présenté par Monsieur Franck Margain et les élus du groupe Changer Paris. C'est à vous. »



CONSEIL DU 12^{ÈME} ARRONDISSEMENT

Séance du mardi 18 juin 2024– 19H

M. Margain, conseiller de Paris, rapporteur :

« Je vous remercie, Madame la Maire. Nous savons tous que cette gare de Bercy n'est pas destinée à rester et que nous avons soutenu le projet d'un déménagement. Je crois que la mairie s'est engagée, après les Jeux olympiques, à faire le nécessaire pour que le parc de Bercy retrouve un peu de calme.

Dans cette attente, nous constatons et nous avons discuté avec les opérateurs un manque très important de signalétique tout autour de la gare, qui va accueillir un grand nombre de voyageurs dans le cadre des Jeux olympiques. Je rappelle que la signalétique est déjà aujourd'hui très peu existante, que par ce manque de signalétique, énormément de personnes traversent le parc avec les valises à roulettes et qui défoncent le parc. Nous avons peu de sanitaires, voire, je crois, qu'il n'y a que deux sanitaires dans cette gare. Aucun confort. Et nous demandons à ce qu'un minimum soit pris en compte par la mairie, sachant qu'il y a une taxe sur chaque bus qui rentre dans cette station, qu'il y a un peu de budget, et que l'on puisse accueillir les voyageurs, surtout que ce sont souvent des personnes modestes qui prennent les bus de cette catégorie d'offres de services, ou des très jeunes.

Nous nous honorerions, et la Ville de Paris serait honorée, à ce que nous transformions provisoirement cet accueil, qui était un accueil désastreux, en un accueil décent. Je vous remercie. »

Mme Emmanuelle Pierre-Marie, Maire du 12^e arrondissement, conseillère de Paris :

« Merci beaucoup, Monsieur Margain. Ce n'est pas une gare, c'est un parking. Et c'est bien là la difficulté. Mais je vais laisser Monsieur Delmestre y répondre. »

M. Mathieu Delmestre, adjoint à la Maire du 12^e arrondissement, **conseiller d'arrondissement**, rapporteur :

« Merci, Madame la Maire. Monsieur Margain, pour revenir un tout petit peu sur tout cela, nous partageons cet objectif commun que la gare déménage, une gare routière. Dans l'attente de la fermeture effective de la gare, un travail a été engagé avec les services de la Ville et la SEMAEST. Comme nous étions revenus dessus au mois de janvier, je vais revenir un petit peu sur différents points très précis.

Concernant les cheminements piétons, les services ont retravaillé dessus. Il a été décidé de ne pas ajouter pour l'instant de signalétique, parce que nous allons récupérer tout ce qui est panneautage des JOP. Cela sera installé dans les semaines à venir.

En revanche, il a été discuté avec les prestataires BlaBlaCar et FlixBus, qu'ils améliorent par leurs propres moyens l'information pour accéder à la gare routière, ce qui a été fait sur leur site, et notamment pour clarifier l'adresse sur les GPS.

Sur le deuxième point que vous souleviez, notamment sur celle de la dépose minute et des dangers liés à la circulation, nous avons installé des GBA, pour empêcher le stationnement des véhicules en double file sur la voie circulée au niveau de la rue Joseph Kessel, quai de Bercy.

Nous avons ajouté des croix de Saint-André pour dissuader le passage de piétons qui accèdent à la gare routière par cette voie. L'ajout de panonceaux interdits aux piétons à l'extérieur et dans la



CONSEIL DU 12^{ème} ARRONDISSEMENT

Séance du mardi 18 juin 2024– 19H

gare au niveau de la dépose-minute, ainsi que l'ajout de panneaux routiers indiquant ce dépose-minute plus en amont sur le quai.

Sur le point des toilettes, des toilettes supplémentaires ont été installées il y a quelques mois. Et afin d'anticiper les JOP, un protocole de propreté a été renforcé. C'était piloté avec la DEVE, avec des horaires élargis et l'intervention d'un prestataire de propreté, ATALIAN, et notamment, parce que ce n'est pas que la gare routière, après les concerts de Bercy.

Sur la quatrième question, qui est celle notamment de la sécurité et de la police municipale nationale, sur le seul mois de mai, 13 opérations conjointes PN et PM ont eu lieu sur le secteur de la gare routière. La police municipale a verbalisé 40 fois sur le seul mois d'avril pour les infractions liées au Code de la route aux alentours de la gare routière. Huit opérations spécifiques liées à la tranquillité publique ont été menées sur les mois d'avril et de mai.

Concernant la lutte contre les incivilités, 21 verbalisations ont été dressées pour infractions en règlement des espaces verts, dépôts sur la voie publique ou autres souillures.

J'espère que cela pourra vous rassurer quand même sur le fait que la Ville avance, notamment pour préparer dans de bonnes conditions l'arrivée des JOP. »

Mme Emmanuelle Pierre-Marie, Maire du 12^e arrondissement, conseillère de Paris :

« Merci Monsieur Delmestre. Je le rappelle, et surtout pour Madame Dallot qui est juste à côté, notre objectif est de déménager cette gare routière qui est dans un parking.

Madame Rota, vous étiez inscrite sur le vœu pour une explication de vote ?

Mme Ophélie Rota, conseillère **d'arrondissement** :

« Nous ne savions pas quoi voter, nous attendions la réponse de vous-même pour savoir quoi faire. »

Mme Emmanuelle Pierre-Marie, Maire du 12^e arrondissement, conseillère de Paris :

« Le suspense est à son comble. »

M. Matthieu Seingier, conseiller d'arrondissement :

« Il y a vraiment un effort à faire, au moins pour les JO, donc nous allons voter pour.

Mme Emmanuelle Pierre-Marie, Maire du 12^e arrondissement, conseillère de Paris :

« Je mets ce vœu aux voix. Qui est pour ? Qui s'abstient ? Qui ne participe pas au vote ? Qui est contre ? Le vœu est rejeté, je vous remercie. »

Mme Emmanuelle Pierre-Marie, Maire du 12^e arrondissement, propose d'émettre un avis favorable au projet de délibération du conseil de Paris visé en objet, d'approuver le projet de délibération et met aux voix cette proposition.



CONSEIL DU 12^{ÈME} ARRONDISSEMENT

Séance du mardi 18 juin 2024–19H

Résultat du vote :

Nombre de conseillers présents : 22	
Nombre de votants : 29 dont 7 pouvoirs	
Pour : 6	Contre : 23
Abstentions : 00	NPPV : 00
L'avis du conseil d'arrondissement est défavorable	
Le vœu est rejeté.	

(DELIB 12-2024-157 VŒU)



CONSEIL DU 12^{ème} ARRONDISSEMENT

Séance du mardi 18 juin 2024– 19H

Mme Emmanuelle Pierre-Marie, Maire du 12^e arrondissement, conseillère de Paris :

« Je vais vous demander quelques minutes d'attention, parce que d'abord une surprise vous attend, et je vous remercie, car je vois 21 h 38. Merci pour les efforts aussi, pour un conseil qui était extrêmement conséquent, et d'avoir joué le jeu en cette période un peu complexe. Merci de votre présence.

Merci d'avoir compris la situation dans laquelle nous nous trouvons. Nous allons dire que l'on se retrouvera le 17 septembre 2024, mais qu'entre-deux, beaucoup de choses vont se passer, notamment, je rappelle, deux dimanches électoraux. Je compte sur vous pour mobiliser, mobiliser pour que les 65 bureaux de vote soient tenus.

Et les Jeux olympiques et paralympiques. Le prochain journal sera consacré à toutes les festivités. Il y aura un livret sur le programme de notre site des festivités.

Remercier, je pense que nous pouvons les applaudir, la Direction générale des Services, qui est toujours en mode incomplet. Merci beaucoup.

Merci à mon cabinet aussi, parce qu'il est extrêmement sollicité. Vous comprendrez aussi.

Je vais avoir une petite pensée pour Carole Rochat, qui n'est pas présente avec nous ce soir, mais qui a beaucoup œuvré pour le cadeau que nous allons vous offrir pour cette fin d'année.

J'espère que cela vous fera plaisir et que vous repartirez ce soir avec le sourire. En tout cas, à très vite. Merci beaucoup. Et je vous attends au SFOM, derrière le bar. »

La séance est levée à 21 h 59.

Signature	Signature
Mme Pierre-Marie Emmanuelle Maire du 12 ^e arrondissement de Paris.	Mme Anouchka Comushian Conseillère d'arrondissement, Secrétaire de séance.